



**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**

DOCUMENTS
INDEX UNIT **MASTER**

SEVENTH YEAR

23 JAN 1953

595th MEETING: 3 SEPTEMBER 1952

595^{ème} SEANCE: 3 SEPTEMBRE 1952

SEPTIEME ANNEE

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda 595)	1
Adoption of the agenda	1
Admission of new Members: (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to member- ship in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission (S/2664) (<i>continued</i>)	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 595)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Admission de nouveaux Membres: a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisa- tion des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet (S/2264) (<i>suite</i>)	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND NINETY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 3 September 1952, at 3 p.m.

CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 3 septembre 1952, à 15 heures.

President: Mr. J. MUNIZ (Brazil).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 595)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
 - (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission (S/2664);
 - (b) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly;
 - (c) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2467, S/2672, S/2673 and S/2706).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda being the same as the one adopted at yesterday's meeting, we might consider it as adopted today with the same reservations as those which were made yesterday.

The agenda was adopted.

Admission of new Members: (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission (S/2664) (*continued*)

2. Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): Once again we are confronted with the old and difficult question of the admission of new Members to the United Nations. The Security Council is faced anew with proposals of different kinds. We are asked to recommend the admission of a number of applicants simultaneously, and there are also before us a number of individual applications which, in the opinion of many of us, we should examine individually. Between those two methods lies the ground on which so far we have been unable to build up general agreement.

3. It is clear from the many discussions on the subject of the admission of new Members which have taken

Président: M. J. MUNIZ (Brésil).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 595)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:
 - a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet (S/2664);
 - b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale;
 - c) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2467, S/2672, S/2673 et S/2706).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'ordre du jour provisoire étant le même que celui qui a été adopté à la séance d'hier, nous pourrions le considérer comme adopté avec les réserves qui ont été formulées hier.

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres: a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet (S/2664) (*suite*)

2. M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Nous devons une fois de plus examiner cette question ancienne et difficile de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité est à nouveau saisi de diverses propositions. On nous demande de recommander l'admission simultanée d'un certain nombre de candidats, et nous avons également devant nous un certain nombre de demandes individuelles qui, de l'avis de beaucoup d'entre nous, devraient être examinées séparément. Jusqu'à présent, nous n'avons pu parvenir à trouver un terrain d'entente entre ces deux méthodes.

3. Il ressort clairement des nombreuses discussions dont la question de l'admission de nouveaux Membres

place throughout the years of the existence of the United Nations, both in the General Assembly and in the Security Council, that there is a growing tendency to make the United Nations as universal a world organization as possible — always keeping in mind, of course, the requirements enumerated in Article 4, paragraph 1, of the Charter.

4. At the same time, we can hardly neglect the Advisory Opinion given by the International Court of Justice on 28 May 1948,¹ according to which a member of the United Nations "is not juridically entitled to make its consent to the admission [of new Members] dependent on conditions not expressly provided by paragraph 1 of the said Article [4 of the Charter]". In particular, according to the Court's opinion, a Member of the United Nations cannot, where it recognizes the condition set forth to be fulfilled by the State concerned, subject its affirmative vote to the additional condition that other States be admitted to membership in the United Nations together with that State.

5. In less formal language, this simply means that one cannot make the admission of a State candidate conditional upon the admission of another.

6. During the sixth session of the General Assembly, the question of the admission of new Members was extensively debated and discussed. General Assembly resolution 506 (VI) reaffirmed that the judgment of the United Nations on the admission of new Members ought not to be based on conditions outside the scope of Article 4 of the Charter. The resolution also requested the Security Council to report to the General Assembly, at its seventh session, on the status of applications still pending, and decided to direct that the item "Admission of new Members" should be included in the provisional agenda of the seventh session of the General Assembly. Finally, it decided that a draft resolution submitted to the sixth session of the General Assembly by the delegations of Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua, contained in document A/C.1/708,² requesting the International Court of Justice to give a further advisory opinion on this matter, should be fully considered in all aspects and should be referred for consideration to the seventh session of the General Assembly.

7. It follows, in our opinion, that the sixth session of the General Assembly felt that the whole problem of admission of new Members should once again be thoroughly examined by the seventh session of the General Assembly, that is, by all the Members of our Organization. My Government is of the opinion that this would indeed be the wisest course to take.

8. The Security Council has, up to now, been unable to come to a general agreement on the applications pending. The five permanent members of the Security

¹ See *Advisory Conditions of Admission of a State to Membership in the United Nations (Article 4 of the Charter)* I.C.J. Reports 1948, p. 57.

² See *Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Annexes, agenda item 60.*

a fait l'objet, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, que l'on tend de plus en plus à faire des Nations Unies une organisation mondiale aussi universelle que possible, en respectant toujours, bien entendu, les conditions énoncées au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte.

4. En même temps, nous ne saurions méconnaître l'avis consultatif émis le 28 mai 1948 par la Cour internationale de Justice¹ et aux termes duquel un Membre de l'Organisation des Nations Unies "n'est pas juridiquement fondé à faire dépendre son consentement à cette admission [de nouveaux Membres] de conditions non expressément prévues au paragraphe dudit Article [4 de la Charte]". Il ressort notamment de l'avis de la Cour qu'un Membre de l'Organisation des Nations Unies ne peut, lorsqu'il reconnaît que l'Etat intéressé remplit les conditions requises, faire dépendre son vote affirmatif d'une condition additionnelle, exigeant que d'autres Etats soient admis à l'Organisation des Nations Unies en même temps que l'Etat en question.

5. En termes moins officiels, cela veut dire simplement que l'on ne peut faire dépendre l'admission d'un Etat candidat de l'admission d'un autre Etat.

6. Au cours de la sixième session de l'Assemblée générale, la question de l'admission de nouveaux Membres a fait l'objet de discussions prolongées. Dans sa résolution 506 (VI), l'Assemblée générale a proclamé à nouveau que le jugement de l'Organisation des Nations Unies relatif à l'admission de nouveaux Membres ne devrait pas se fonder sur des motifs qui ne rentrent pas dans le cadre de l'Article 4 de la Charte. Dans cette résolution, l'Assemblée a également prié le Conseil de sécurité de lui faire rapport, pour sa septième session, sur la suite donnée aux demandes d'admission encore en suspens et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la septième session ordinaire de l'Assemblée générale la question de l'admission de nouveaux Membres. Enfin, elle a décidé que le projet de résolution présenté à la sixième session de l'Assemblée générale par les délégations du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador (A/C.1/708)², priant la Cour internationale de Justice de donner un nouvel avis consultatif sur la question, ferait l'objet, sous tous ses aspects, d'un examen approfondi et serait renvoyé pour examen à la septième session de l'Assemblée générale.

7. Il s'ensuit, à notre avis, qu'à sa sixième session, l'Assemblée générale a estimé que l'ensemble du problème de l'admission de nouveaux Membres devait à nouveau être examiné de façon approfondie par l'Assemblée générale à sa septième session, c'est-à-dire par tous les Membres de notre Organisation. Mon gouvernement estime que cette méthode serait, en effet, la plus sage.

8. Les membres du Conseil de sécurité n'ont pu, jusqu'à présent, parvenir à se mettre d'accord sur les demandes en suspens. Conformément au paragraphe 3

¹ Voir *Avis consultatif relatif à l'admission de nouveaux Membres (Article 4 de la Charte)*, C.I.J., Recueil 1948, p. 57.

² Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes, point 60 de l'ordre du jour.*

Council, pursuant to paragraph 3 of General Assembly resolution 506 A (VI), conferred on 21 August 1952 with a view to assisting the Security Council to come to positive recommendations in regard to pending applications of membership. In the communiqué published after that meeting, it was stated, *inter alia*, that "in the course of this meeting the representatives of the permanent members of the Security Council confirmed their previous positions on this issue". This was confirmed yesterday by Mr. Austin [594th meeting], who presided over the Security Council during the month of August when the five-Power meeting took place. He confirmed that there was no agreement. This can only mean that, at least for the moment, the gap between the opposing points of view has not been closed and continues to exist, and that the five-Power meeting, in consequence, has not been able to assist the Security Council to come to positive recommendations.

9. Under these circumstances, it seems to my Government that little progress can be expected of further discussions in the Security Council at this time on the question of the admission of new Members. This is for us an additional reason for favouring a postponement of further discussions in the Security Council until the next session of the General Assembly will have had an opportunity to review the situation once again.

10. The statement which the representative of the Soviet Union made yesterday in the Security Council has confirmed the opinion of my delegation that the debate in the Council is not likely to find a way out of the impasse which has frustrated a justified and healthy growth of our membership for a number of years. We have once again heard all the old arguments, embellished with all kinds of vehement accusations about the sinister aims of those who happen to disagree with the Soviet point of view. We have also heard that use of the Soviet Union veto will persist as on past occasions in this connexion. Therefore, we might save time and prevent a further sterile repetition of irreconcilable views if the Security Council did not pronounce itself at this stage in a substantial manner, so as to leave the General Assembly without any fresh prejudicial influence from this Council when it examines the problem anew in the light of new suggestions and ideas. An indication of those ideas was already given during the debates in the sixth session of the General Assembly.

11. If I may be allowed to sum up briefly the situation with which we have to deal, we find the following facts.

12. The United Nations began with fifty-one Members in 1945. Since then fifteen new applications for membership have on various occasions been discussed in the General Assembly and in the Security Council. Nine countries obtained seven or more favourable votes in the Security Council, but no favourable recommendations could be made on account of a Soviet Union veto. Five other countries did not obtain the required majority of seven votes in the Security Council. The nine countries mentioned above were considered by the

de la résolution 506 A (VI) de l'Assemblée générale, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont consultés le 21 août 1952 pour aider le Conseil de sécurité à formuler des recommandations positives touchant les demandes d'admission en suspens. Le communiqué publié à l'issue de cette séance a indiqué notamment qu' "au cours de cette séance, les représentants des membres permanents du Conseil de sécurité s'en sont tenus à l'attitude qu'ils avaient adoptée antérieurement à l'égard de cette question". Ce fait a été confirmé hier [594^{ème} séance] par M. Austin, qui a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août, au cours duquel la réunion des représentants des cinq Puissances a eu lieu. Il a confirmé qu'aucun accord n'est intervenu. Il en découle nécessairement que, pour le moment du moins, le fossé qui sépare les deux points de vues opposés n'a pas été comblé et qu'en conséquence la réunion des cinq Puissances n'a pas réussi à aider le Conseil de sécurité à formuler des recommandations positives.

9. Dans ces conditions, mon gouvernement estime que l'on ne peut, à l'heure actuelle, attendre de grands progrès d'une nouvelle discussion de la question de l'admission de nouveaux Membres au Conseil de sécurité. C'est là une raison de plus d'ajourner toute nouvelle discussion de cette question au Conseil de sécurité jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait eu, à sa prochaine session, la possibilité d'examiner à nouveau la situation.

10. La déclaration que le représentant de l'Union soviétique a faite hier au Conseil de sécurité a confirmé ma délégation dans la conviction qu'il est peu probable que les débats qui pourraient se dérouler au Conseil nous permettent de sortir de l'impasse qui met obstacle, depuis un certain nombre d'années, à la croissance normale et saine de notre Organisation. Nous avons entendu, une fois de plus, tous les vieux arguments, assortis de nombreuses et véhémentes accusations au sujet des sombres desseins de ceux qui ne partagent pas le point de vue de l'Union soviétique. On nous a également annoncé que l'Union soviétique continuera d'employer le veto, comme elle l'a fait dans le passé, dans les mêmes circonstances. Le Conseil pourrait donc gagner du temps et éviter une nouvelle et vaine série de déclarations exposant des points de vues inconciliables en ne se prononçant pas au stade actuel du débat sur le fond de la question, afin de ne pas influencer l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera à nouveau le problème à la lumière de nouvelles propositions et de nouvelles idées. Les débats de la sixième session de l'Assemblée générale ont déjà donné une indication quant à la nature de ces idées.

11. Je me permets maintenant de résumer brièvement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

12. En 1945, lors de sa création, l'Organisation des Nations Unies n'avait que cinquante et un Membres. Depuis, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, à diverses occasions, examiné quinze nouvelles demandes d'admission. Les demandes de neuf pays ont recueilli sept votes favorables ou plus au Conseil de sécurité; toutefois, le Conseil n'a pu recommander l'admission des Etats en question par suite du veto de l'Union soviétique. Cinq autres pays n'ont pu recueillir la majorité requise de sept voix au Conseil

General Assembly, in resolution 296 (IV) as complying with the requirements of Article 4 of the Charter. Nevertheless, thus far it has remained impossible to find the required majority in the Security Council, including all the five permanent members.

13. Concerning a fifteenth applicant, the State of Libya, the General Assembly resolution 289 (IV) recommended "that upon its establishment as an independent State, Libya shall be admitted to the United Nations in accordance with Article 4 of the Charter". But the chances of Libya entering our Organization have been jeopardized by the controversy between the method of the so-called "package deal" on the one hand, and the method of individual consideration on the other hand, as was also the case with most, if not all, of the other pending applications.

14. If I am not mistaken, the total number of applications for membership in the United Nations has now risen to twenty-one. It is obvious that the United Nations must make a serious effort to break the deadlock which thus far has prevented a number of States, which in the eyes of many of our Members conform to the requirement of paragraph 1 of Article 4, from joining our ranks. But it is also obvious that it seems to be impossible, for the moment, to obtain a substantial change in the positions thus far taken by the permanent members of the Security Council and perhaps others.

15. For all these reasons, my Government would be inclined to postpone further consideration of this matter until the next session of the General Assembly will have given us a clearer picture of the views of the total membership of our Organization on this issue. We could report to the seventh session of the General Assembly in that sense.

16. However, in case the Security Council should decide to pronounce itself now on the various proposals before it, my Government would feel obliged to reaffirm the position which it has maintained up to now, namely, that we should judge each individual applicant on the basis of the requirements mentioned in Article 4, paragraph 1, of the Charter, and that in accordance with the Advisory Opinion of the International Court of Justice of 28 May 1948, we should not make our recommendation of a particular applicant State conditional upon the simultaneous admission of one or more other applicant States.

17. It may be true, as Mr. Malik has said, if I understood him correctly yesterday, that Article 4 of the Charter mentions nothing which would forbid a recommendation for admission of more than one candidate in one and the same proposal. Of course one can list various States candidates at the same time, provided their cases are examined individually. But Article 4 of the Charter does not contain any stipulation which would require a State candidate to become a Member together with other specific candidates. There is no such requirement in Article 4. In that connexion the word "simultaneous" is just a little too much, as the

de sécurité. Dans sa résolution 296 (IV), l'Assemblée générale a estimé que les neuf pays précités remplissent les conditions prévues à l'Article 4 de la Charte. Cependant, il a été impossible, jusqu'à présent, d'obtenir la majorité requise au Conseil de sécurité, notamment le vote affirmatif des cinq membres permanents.

13. Pour ce qui est de la demande du quinzième Etat, la Libye, l'Assemblée générale a recommandé dans sa résolution 289 (IV) "que, lorsqu'elle aura été constituée en Etat indépendant, la Libye soit admise à l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Article 4 de la Charte". Mais les chances qu'avait la Libye d'entrer dans notre Organisation ont été compromises par la controverse entre la méthode dite de l'"admission en bloc", d'une part, et celle de l'examen à titre individuel, d'autre part; tel a également été le cas pour la plupart des autres demandes en sus; en plus sinon pour toutes ces demandes.

14. Si je ne me trompe, le nombre total des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies est maintenant de vingt et un. Il est clair que l'Organisation des Nations Unies doit faire un sérieux effort pour nous permettre de mettre fin à un état de choses qui a empêché jusqu'à présent un certain nombre d'Etats, dont beaucoup des membres du Conseil estiment qu'ils répondent aux exigences du paragraphe 1 de l'Article 4, de prendre place parmi nous. Mais il n'est pas moins clair que nous ne pouvons nous attendre, pour le moment, à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité, et peut-être d'autres membres, modifient quelque peu leur attitude.

15. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement pourrait envisager de demander l'ajournement de l'examen de cette question jusqu'à ce que l'Assemblée générale nous ait donné, à sa prochaine session, un exposé plus clair des vues exprimées à ce sujet par tous les Membres de notre Organisation. Nous pourrions faire rapport dans ce sens à la septième session de l'Assemblée générale.

16. Cependant, si le Conseil de sécurité décidait de se prononcer maintenant sur les diverses propositions dont il est saisi, mon gouvernement se verrait obligé de réaffirmer à nouveau l'attitude qui a toujours été la sienne et de dire notamment que nous devons examiner chaque cas à titre individuel, en tenant compte des conditions énoncées au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte et que, conformément à l'avis consultatif émis le 28 mai 1948 par la Cour internationale de Justice, nous ne devons pas faire dépendre notre consentement à l'admission d'un Etat donné de l'admission simultanée d'un ou de plusieurs autres Etats candidats.

17. Il est peut-être vrai, comme M. Malik l'a dit hier, si je l'ai bien compris, que l'Article 4 de la Charte n'empêche nullement qu'une seule proposition recommande l'admission de plus d'un candidat. Il va sans dire que l'on peut énumérer en même temps la candidature de plusieurs Etats, à condition que ces candidatures soient examinées à titre individuel. Mais l'Article 4 de la Charte ne contient aucune disposition exigeant qu'un Etat candidat devienne Membre de l'Organisation des Nations Unies en même temps que d'autres candidats donnés. L'Article 4 ne contient aucune stipulation de ce genre. Je tiens à signaler à

representative of Turkey correctly pointed out yesterday; and the Advisory Opinion of the International Court of Justice has confirmed this.

18. For these reasons, my delegation would feel itself obliged to vote against the Soviet Union proposal as contained in document S/2664, which is now before us, in case this should be put to the vote.

19. Mr. SARPER (Turkey): The Security Council has before it today five draft resolutions. In their chronological order, these draft resolutions were presented as follows: one by the Union of Soviet Socialist Republics [S/2664], one by the United States of America [S/2754], and three by France [S/2758, S/2759, S/2760].

20. The draft resolution submitted by the USSR delegation calls for the simultaneous admission of fourteen countries, namely, Albania, the Mongolian People's Republic, Bulgaria, Romania, Hungary, Finland, Italy, Portugal, Ireland, the Hashemite Kingdom of Jordan, Austria, Ceylon, Nepal and Libya. The four other draft resolutions, presented by the United States of America and France, call for the admission, respectively, of Japan, Vietnam, Laos and Cambodia.

21. The proposal for the simultaneous admission of candidate countries to membership of the United Nations appears periodically in the Security Council's agenda. On previous occasions, we have had an opportunity to express our hope and desire that most of the countries concerned should take their rightful places among us here.

22. The rule governing admission to the United Nations is clearly laid down in Article 4, paragraph 1 of the Charter. That is the only criterion for the admission of new Members which we should apply in our deliberations in this Council. Departing from this rule can lead us only into an impasse from which no quick or easy way out can be found.

23. Departing from this rule, the representative of the Soviet Union has again insisted on the simultaneous admission of fourteen countries. In his statement yesterday, he saw fit, in comparing the qualifications for admission of some of the candidates, to allege that Jordan was a country which had "expansionist aims" and presented "constant threats to its neighbours", that Portugal had "along with Franco Spain collaborated with hitlerite Germany", that Ireland had "sympathized with Hitler" and that Italy had "again embarked on a course of aggression as a partner in the aggressive North Atlantic bloc". In the same statement, the Soviet Union representative went on to say that these facts fully exposed the falsity of the United States and United Kingdom positions.

24. It is not my intention to rise in defence of the United States and United Kingdom delegations. However, if the representative of the Soviet Union actually believes in what he says, we all must be somewhat surprised that his delegation proposes the same countries for admission to membership of this Organization. In other words, he questions their eligibility on the one

ce sujet que les mots "admission simultanée" sont vraiment un peu excessifs, comme le représentant de la Turquie l'a fort justement signalé hier; la Cour internationale de Justice l'a d'ailleurs confirmé dans son avis consultatif.

18. Pour ces raisons, ma délégation se verrait obligée de voter contre la proposition de l'Union soviétique qui figure dans le document S/2664 dont nous sommes saisis, si cette proposition était mise aux voix.

19. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité est saisi de cinq projets de résolution qui ont été soumis dans l'ordre suivant: un projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques [S/2664], un projet de résolution des États-Unis d'Amérique [S/2754] et trois projets de résolution de la France [S/2758, S/2759, S/2760].

20. Le projet de résolution de l'Union soviétique prévoit l'admission simultanée des quatorze pays suivants: Albanie, République populaire de Mongolie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Italie, Portugal, Irlande, Royaume hachimite de Jordanie, Autriche, Ceylan, Népal et Libye. Les quatre autres projets, soumis par les États-Unis et la France, prévoient respectivement l'admission du Japon, du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

21. La proposition tendant à l'admission simultanée de pays candidats reparait périodiquement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer combien nous espérons et nous désirons voir la plupart des pays intéressés prendre parmi nous la place qui leur revient.

22. La règle régissant l'admission à l'Organisation des Nations Unies est clairement énoncée au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte. C'est là le seul texte dont nous devons tenir compte au Conseil pour nous prononcer sur l'admission de nouveaux Membres. A nous en écarter, nous risquerions d'aboutir à une impasse d'où il nous serait difficile de sortir rapidement.

23. S'écartant de cette règle, le représentant de l'Union soviétique a, une fois encore, demandé avec insistance que le Conseil admette simultanément quatorze États. Dans la déclaration qu'il a faite hier, il a jugé bon de comparer les différents États candidats, d'affirmer que la Jordanie était un pays qui avait des "tendances expansionnistes" et qui faisait peser des "menaces constantes sur ses voisins", que le Portugal, "comme l'Espagne franquiste, [était] passé dans le camp de l'Allemagne hitlérienne", que l'Irlande avait "réservé sa sympathie à Hitler" et que l'Italie s'était "engagée de nouveau dans la voie d'une politique d'agression", s'étant associée au "pacte agressif de l'Atlantique Nord". Et M. Malik de poursuivre en déclarant que ces faits font pleinement ressortir le caractère hypocrite de l'attitude adoptée par les États-Unis et le Royaume-Uni.

24. Je n'ai pas l'intention de prendre la défense des délégations des États-Unis et du Royaume-Uni. Cependant, si le représentant de l'Union soviétique croit vraiment ce qu'il nous dit, nous ne pouvons tous qu'éprouver une certaine surprise en constatant que sa délégation propose d'admettre ces mêmes pays à notre Organisation. En effet, le représentant de l'URSS

hand and, on the other, includes their names in the draft resolution which his delegation has submitted in document S/2664. This, in the view of my delegation, is a matter which needs some clarification, for we refuse to yield to the temptation to believe that the inclusion of these countries, so sharply attacked by the representative of the Soviet Union, is the price that he is prepared to pay to secure the admission of a number of other countries which are, in his opinion, probably "equally unacceptable".

25. Of course, my delegation strongly opposes the views of the Soviet Union delegation relating to these countries so unjustly attacked by the representative of the Soviet Union. Since the beginning of the consideration of this item both by the Security Council and by the General Assembly, my delegation has, on several occasions, expressed the opinion that the question of the admission of each country should—in accordance with the Charter as well as with the advisory opinion of the International Court of Justice—be examined individually, and that consent to the admission of any one applicant cannot be made dependent upon conditions not expressly provided by paragraph 1 of Article 4 of the Charter.

26. Take, for instance, the case of Italy. This peace-loving and democratic country, whose people represent one of the oldest cultures of the world, has been prevented from bringing its invaluable contribution to the United Nations as the result of the improper procedure adopted by one delegation. We are quite ready to support the admission of most of the countries enumerated in the Soviet Union draft resolution, provided that each candidacy is examined separately.

27. The representative of the Soviet Union, in his speech at our preceding meeting, contended further that there was not a single provision in the Charter which was contrary to the simultaneous admission of a number of countries, and to back his argument he mentioned the case of a draft resolution submitted by Mr. Johnson, the representative of the United States, at the 54th meeting of the Security Council on 28 August 1946. He was generous enough to add that he mentioned these "facts" for the benefit of the Turkish representative. May I remind the representative of the Soviet Union that, first of all, the draft resolution then presented by the United States representative, Mr. Johnson, although it contained the names of eight countries, made no reference whatsoever to their simultaneous admission. As a matter of fact, no one should make conditions other than those existing in the Charter—not even the representative of the Soviet Union.

28. May I take the opportunity to draw the attention of the representative of the Soviet Union to another and more interesting fact? At the 55th meeting of the Security Council, which was held in the afternoon of 28 August 1946, Mr. Gromyko addressed the Council and made the following statement in connexion with the United States draft resolution:

"I cannot agree that we should adopt resolutions for the wholesale admission to the Organization of

conteste que ces Etats remplissent les conditions requises, et, d'autre part, il fait figurer leurs noms au projet de résolution que sa délégation a présenté sous la forme du document S/2664. Ma délégation estime que cette attitude appelle quelques éclaircissements, car nous nous refusons de céder à la tentation de croire que le représentant de l'Union soviétique est prêt à faire figurer dans sa liste les pays qu'il a si violemment attaqués, pour obtenir l'admission d'un certain nombre d'autres pays qui sont probablement, à son avis, "également inacceptables".

25. Il va sans dire que ma délégation s'élève énergiquement contre l'opinion que le représentant de l'Union soviétique a exprimée au sujet de ces pays, que l'Union soviétique a attaqués d'une façon aussi injustifiée. Depuis que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont entrepris d'examiner cette question, ma délégation a indiqué à plusieurs reprises que la candidature de chacun des pays devait être examinée séparément, conformément à la Charte et à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et que nul ne saurait faire dépendre son consentement à l'admission de l'un quelconque des candidats de conditions qui n'ont pas été expressément prévues au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte.

26. Prenons, par exemple, le cas de l'Italie. Ce pays pacifique et démocratique, ce peuple qui représente l'une des plus anciennes cultures du monde, s'est vu empêché d'apporter aux Nations Unies la contribution inappréciable qui aurait pu être la sienne parce qu'une délégation a adopté des procédés illégaux. Nous sommes tout disposés à nous prononcer en faveur de l'admission de la plupart des pays énumérés dans le projet de résolution de l'Union soviétique, à condition que chaque candidature soit examinée individuellement.

27. Dans la déclaration qu'il a prononcée à notre séance précédente, le représentant de l'Union soviétique a également affirmé qu'aucune disposition de la Charte n'interdisait l'admission simultanée de plusieurs pays, et, pour étayer sa thèse, il a mentionné un projet de résolution que le représentant des Etats-Unis, M. Johnson, avait soumis à la 54^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 28 août 1946. Il a eu l'amabilité d'ajouter qu'il citait ces "faits" à l'intention du représentant de la Turquie. Je me permettrai tout d'abord de rappeler au représentant de l'Union soviétique que, si le projet de résolution que M. Johnson, représentant des Etats-Unis, avait soumis à cette époque mentionnait en effet huit pays, il ne prévoyait nullement leur admission simultanée. En fait, nul ne saurait établir de conditions autres que celles qui sont prévues par la Charte, pas même le représentant de l'Union soviétique.

28. Je me permettrai, à cette occasion, d'attirer l'attention du représentant de l'Union soviétique sur un autre fait encore plus intéressant. A la 55^{ème} séance du Conseil de sécurité, tenue dans l'après-midi du 28 août 1946, M. Gromyko a pris la parole et, commentant le projet de résolution des Etats-Unis, il a fait la déclaration suivante:

"Je ne puis accepter que nous décidions d'admettre indistinctement dans l'Organisation tous les

all countries who have applied for membership. Countries cannot be regarded as things and dealt with in accordance with a standard measure. When we discuss the question of admission to the Organization, we are bound to discuss each concrete application separately, taking into consideration all the facts and circumstances relating to the application in question. For this reason, I am unable to agree with the proposal of the United States representative that the Security Council should adopt a resolution for the wholesale admission of all eight countries to the Organization."

29. And Mr. Gromyko went on to say:

"For this reason we cannot at one stroke take a decision to admit all eight countries without discussing each application from these countries separately."

30. This statement of Mr. Gromyko, which in itself is correct, was in our opinion not even necessary since the United States proposal made no reference to any simultaneous and wholesale admission.

31. Those are the very words which expressed the views of the Soviet Union delegation in 1946 on the question of the admission *en bloc* of new Members despite the fact that the United States delegation by no means asked for the simultaneous admission of the eight countries. I profoundly regret now the change of position of the Soviet Union delegation relating to the same problem, a change of position which prevents this Organization from having the benefit of the contribution which many of these countries could bring.

32. The Soviet Union delegation will now probably contend that the applications have already been individually examined and that now the whole question boils down to a wholesale admission. But we cannot by any stretch of imagination interpret the provision concerning individual examination of applicants as something different from meaning individual admission as well.

33. For the above-mentioned reasons and in all sincerity, my delegation suggests that we act in harmony with the provisions of the Charter, and with the spirit of the Charter, by considering the admission of each country separately, and take a decision on the merits of each individual case.

34. Mr. KYROU (Greece): I do not know whether it is the intention of the representative of the Netherlands to move formally his suggestion to refer the whole question before us to the next session of the General Assembly. If he submits such a proposal, my delegation, for one, would be ready to vote for it, for exactly the same reasons so eloquently expressed by Mr. von Balluseck — but, of course, with one condition: that there be submitted to the General Assembly a detailed report such as is implied in paragraph 2 of resolution 506 A (VI) adopted at the sixth session of the General Assembly.

35. My delegation, as is true of almost every other delegation in the Security Council, has very often come to grips with our Soviet Union colleague. That, however, has never hindered us from paying due respect to his abilities and from feeling sorry now at his impending departure. We knew, of course, that

pays qui en ont fait la demande. On ne peut traiter les pays comme de simples objets, en leur appliquant des critères standardisés. En discutant du problème de l'admission, notre devoir est d'examiner séparément chaque demande particulière, en tenant compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui s'y rapportent. C'est pourquoi je ne puis me rallier à la proposition du représentant américain qui voudrait que le Conseil de sécurité décide d'admettre en bloc les huit pays."

29. M. Gromyko a ajouté:

"C'est pourquoi on ne peut décider d'un seul coup d'admettre les huit pays pris ensemble sans examiner séparément chacune des demandes."

30. A notre avis, cette déclaration de M. Gromyko, exacte en elle-même, n'était même pas nécessaire, puisque la proposition des Etats-Unis ne faisait aucune allusion à une admission simultanée et en bloc.

31. C'est en ces termes que la délégation de l'Union soviétique a exprimé, en 1946, son opinion sur la question de l'admission en bloc de nouveaux Membres, bien que la délégation des Etats-Unis n'ait nullement demandé l'admission simultanée des huit Etats. Je regrette vivement que la délégation de l'Union soviétique ait maintenant modifié sa position à l'égard de ce même problème, car ce changement de position empêche notre Organisation de bénéficier de la contribution qu'un grand nombre de ces pays pourraient lui apporter.

32. La délégation de l'Union soviétique va probablement nous dire maintenant que les demandes d'admission ont déjà fait l'objet d'un examen individuel et qu'il ne s'agit plus à présent que d'une admission collective. Mais aucun effort de l'imagination ne pourra nous amener à interpréter les dispositions relatives à l'examen individuel des candidatures comme signifiant autre chose qu'une admission individuelle.

33. Pour les raisons que je viens d'exposer, ma délégation estime, en toute sincérité, que nous devons agir conformément aux dispositions de la Charte et dans l'esprit de la Charte, en examinant séparément la candidature de chaque pays et en prenant, dans chaque cas, une décision entièrement indépendante.

34. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): J'ignore si le représentant des Pays-Bas a l'intention de saisir formellement le Conseil de sa proposition tendant à renvoyer à la prochaine session de l'Assemblée générale l'ensemble de la question. S'il présentait une telle proposition, ma délégation l'appuierait précisément pour les raisons exposées avec tant d'éloquence par M. von Balluseck, mais, évidemment, à une condition: que l'Assemblée générale soit saisie d'un rapport détaillé comme celui auquel fait allusion le paragraphe 2 du dispositif de la résolution 506 A (VI) adoptée par l'Assemblée générale à sa sixième session.

35. Ma délégation, comme presque toutes les délégations représentées au Conseil de sécurité, a bien souvent eu maille à partir avec notre collègue de l'Union soviétique, ce qui ne nous a cependant jamais empêchés de rendre dûment hommage à son habileté, ni de regretter son départ imminent. Certes, nous

Mr. Malik, before leaving would deliver some more speeches, and we fervently hoped that these swan-songs would be in keeping with his well-known capacities. I must confess that our Soviet Union colleague's protracted statement in the Security Council yesterday afternoon was a keen disappointment to me. For fifty minutes, Mr. Malik repeated allegations and charges to which we have become so accustomed that we now know them by heart. Nothing was left out, from the "aggressiveness" of NATO to the "Anglo-American monopolies", or from the Tunisian case to racial discrimination in the United States. Since, alas, we can expect to hear these well-worn slogans again and again from Mr. Malik's successor, we must come to the conclusion that yesterday's statement was not for our benefit. It was rather *ad usum Delphini* — but with one difference: the books prepared for the use of the French Crown Prince in the seventeenth and eighteenth centuries were expurgated of every wicked thought and feeling; our Soviet Union colleague's statement has been expurgated of nothing.

36. Mr. Malik attacked other members of the Security Council as inconsistent in their policy towards the question of the admission of new Members. It seems that he regards himself as being very constant in this question — as constant, to repeat the words of Shakespeare, "as the northern star, of whose true-fix'd and resting quality there is no fellow in the firmament".

37. May I give some proofs of this constancy. Mr. Sarper has just reminded us that our Soviet Union colleague, in his statement yesterday, attacked Jordan as a country with "expansionist aims and constant threats to its neighbours". He attacked Portugal as having "collaborated with hitlerite Germany". He attacked Ireland as having "sympathized with Hitler" rather than with those who fought against his tyranny. He attacked Italy, saying that after "having barely recovered from the catastrophe which overtook it as a result of the irresponsible aggressive policy of Italian fascism, it is again embarked on a course of aggression". And yet, as the representative of Turkey has just pointed out, these four States — with their "expansionist", "aggressive" and "hitlerite" aims — are presented by the same Mr. Malik for admission to the United Nations in his omnibus proposal S/2664. Furthermore, our Soviet Union colleague, true to his consistent policy, finished his statement yesterday by threatening again to veto these same four States if their applications were taken up separately in conformity with Article 4 of the Charter.

38. Mr. Malik advised us yesterday to ponder the proceedings of the Security Council's 53rd meeting of 16 August 1946, when the representative of the United States, at that time Mr. Herschel Johnson, submitted a proposal recommending to the General Assembly that it admit eight countries to membership, namely, Afghanistan, Albania, Iceland, Ireland, the Mongolian

savions qu'avant de partir, M. Malik prononcerait encore quelques discours, et nous espérons sincèrement que son chant du cygne serait digne de ses talents bien connus. Or, je dois avouer que la déclaration prolongée que notre collègue de l'Union soviétique a faite au Conseil de sécurité hier après-midi m'a fort déçu. Pendant cinquante minutes, M. Malik n'a cessé de répéter les allégations et les accusations auxquelles nous nous sommes tellement habitués que nous les connaissons à présent par cœur. Rien n'y manquait, ni l'"agressivité" de l'OTAN, ni les "monopoles anglo-américains", ni l'affaire tunisienne, ni la discrimination raciale aux Etats-Unis. Comme nous devons malheureusement nous attendre à ce que le successeur de M. Malik répète sans fin ces slogans éculés, force nous est de conclure que la déclaration d'hier n'a pas été prononcée à notre intention. C'était plutôt une déclaration *ad usum Delphini*, à une différence près, toutefois: les ouvrages qu'on rédigeait, au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècles, à l'intention du Dauphin étaient expurgés de toute pensée et de tout sentiment mauvais, tandis que la déclaration de notre collègue de l'Union soviétique n'était expurgée de rien.

36. M. Malik s'en est pris à d'autres membres du Conseil de sécurité, affirmant que leur attitude, en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres, était inconséquente. Mais, quant à lui, M. Malik paraît croire que, dans toute cette affaire, son attitude n'a pas plus varié que l'étoile polaire dont Shakespeare dit que "sa fixité et sa permanence sont sans égales au firmament".

37. Permettez-moi de vous en fournir quelques preuves. M. Sarper vient de nous rappeler que, dans sa déclaration d'hier, le représentant de l'Union soviétique avait accusé la Jordanie d'avoir des "tendances expansionnistes" et de faire "peser une menace constante" sur ses voisins. Il a attaqué le Portugal, affirmant que ce pays était "passé dans le camp de l'Allemagne hitlérienne". Il a accusé l'Irlande d'avoir réservé "sa sympathie à Hitler" plutôt qu'à ceux qui combattaient sa tyrannie. Il a attaqué l'Italie, déclarant qu'"à peine sortie de la catastrophe où l'avait précipitée la politique d'aventure et d'agression du fascisme italien, elle s'était engagée de nouveau dans la voie d'une politique d'agression". Mais, comme le représentant de la Turquie vient de le faire observer, tout cela n'a pas empêché M. Malik de présenter, sous la cote S/2664, une proposition globale invitant l'Organisation des Nations Unies à admettre quatre Etats en question, malgré leur politique "expansionniste", "agressive" et "prohitlérienne". D'autre part, fidèle à sa politique traditionnelle, notre collègue de l'Union soviétique a terminé sa déclaration d'hier en menaçant d'opposer son veto à l'admission de ces quatre Etats au cas où leurs demandes seraient examinées séparément, ainsi que le prévoit l'Article 4 de la Charte.

38. Hier, M. Malik nous a invités à méditer sur les débats qui se sont déroulés à la 53^{ème} séance du Conseil de sécurité, tenue le 16 août 1946, au moment où le représentant des Etats-Unis, qui était alors M. Herschel Johnson, a soumis une proposition recommandant à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation huit pays, à savoir l'Afghanistan,

People's Republic, Portugal, Sweden and Transjordan. I too have followed the advice of the representative of the Soviet Union, as did Mr. Sarper, the representative of Turkey, and I wish to thank Mr. Malik for that suggestion. I saw in the records of this 53rd meeting of the Security Council that Mr. Johnson, in submitting the draft proposal in question said, *inter alia*, the following:

"We believe that one of the important constructive acts of the coming Assembly meetings should be the logical next step; the expansion of membership to include all presently eligible applicants" — I repeat the word "eligible". "The Organization cannot afford to function any longer than is absolutely necessary without the co-operation of every qualified State" — I repeat the word "qualified".

39. I saw in the records of the 55th meeting of the Security Council of 28 August 1946, that Mr. Johnson was "agreeable to accepting the suggestion of the representative of the Soviet Union to withdraw" his motion. The representative of the United States added the following words:

"I am particularly ready and willing to accept that suggestion because it comes from him" — that is, Mr. Gromyko — "and it is quite evident that it would be the vote of the Soviet Union which would block the passage of this resolution..."

40. But at this same 55th meeting of 28 August 1946, the best arguments were advanced, some six years ago, against the Soviet Union draft proposal which is now under consideration. They were advanced by the representative of the Soviet Union, Mr. Gromyko, in such an excellent way that I would ask permission to quote them if they had not already been quoted by Mr. Sarper. Let me add that the representative of the Soviet Union at this time took such a strong stand in defence of Article 4 of the Charter, while the applications of the eight countries in question had been thoroughly examined by the Security Council's Committee on the Admission of New Members, under the Chairmanship of the Polish alternate representative, Mr. Michalowski. The representative of Pakistan, in his quiet manner, reminded us yesterday, at the outset of our meeting, that at least one of the fourteen States enumerated in the Soviet Union proposal, that is, Libya, has never had a chance of seeing its qualifications for admission examined separately.

41. What can a modest representative of a small country say further, in defence of Article 4, after this brilliant *exposé* by Mr. Gromyko?

42. The Soviet Union proposal is presented to us as being based on the principle of universality. That principle is indeed the very cornerstone of the United Nations and, consequently, all our efforts should be directed towards that end. But the USSR draft resolution starts out from a false interpretation of the

l'Albanie, l'Islande, l'Irlande, la République populaire de Mongolie, le Portugal, la Suède et la Transjordanie. Comme l'a fait M. Sarper, représentant de la Turquie, j'ai, moi aussi, suivi le conseil du représentant de l'Union soviétique et je tiens à remercier M. Malik de sa suggestion. En étudiant le procès-verbal de cette 53ème séance du Conseil, j'ai pu constater que, lorsqu'il a présenté sa proposition, M. Johnson a dit notamment:

"Nous pensons que l'un des actes les plus constructifs qu'il y ait à accomplir au cours des séances de la prochaine Assemblée générale devrait logiquement consister à étendre le nombre des Membres des Nations Unies de façon à inclure tous les Etats qui ont présenté des demandes d'admission et qui répondent aux conditions requises" — je répète "qui répondent aux conditions requises". L'Organisation des Nations Unies ne peut pas se permettre de fonctionner plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire sans la coopération de tous les Etats qualifiés" — je répète "qualifiés".

39. Le procès-verbal de la 55ème séance du Conseil de sécurité, tenue le 28 août 1946, m'a permis de constater que M. Johnson a déclaré qu'il était "prêt à accepter la suggestion du représentant de l'Union soviétique, tendant à ce [qu'il] retire [sa] proposition". Le représentant des Etats-Unis a ajouté:

"Je suis prêt à accepter cette suggestion et suis particulièrement désireux parce qu'elle vient de lui" — c'est-à-dire de M. Gromyko — "et qu'il est tout à fait évident que ce serait le vote de l'Union soviétique qui empêcherait l'adoption de cette résolution."

40. Or, c'est à cette même 55ème séance, le 28 août 1946, que furent présentés, il y a six ans, les arguments les plus probants contre le projet de résolution de l'URSS dont nous sommes actuellement saisis. Et c'est le représentant de l'Union soviétique, M. Gromyko, qui l'a fait; il l'a fait de façon si convaincante que je me serais permis de les citer si M. Sarper ne l'avait déjà fait. J'ajouterai qu'à cette époque le représentant de l'Union soviétique a défendu avec autant d'énergie l'Article 4 de la Charte, alors que le Comité du Conseil chargé d'examiner les demandes d'admission de nouveaux Membres, présidé par M. Michalowski, représentant suppléant de la Pologne, avait déjà consacré aux demandes d'admission de ces huit Etats une étude approfondie. Au début de notre séance d'hier, le représentant du Pakistan nous a rappelé, avec la mesure qui est toujours la sienne, que, parmi les quatorze Etats énumérés dans la proposition de l'Union soviétique, il s'en trouvait au moins un, la Libye, dont les titres présentés à l'appui de sa demande d'admission n'avaient jamais été examinés à titre individuel par le Conseil.

41. Que peut donc ajouter le modeste représentant d'un petit pays, pour défendre l'Article 4, après ce brillant *exposé* de M. Gromyko?

42. Le représentant de l'Union soviétique nous a déclaré que sa proposition était fondée sur le principe de l'universalité. Ce principe est effectivement la pierre angulaire de l'Organisation des Nations Unies, et, par conséquent, tous nos efforts doivent tendre vers cette universalité. Mais le projet de résolution de l'URSS

principle of universality, and its adoption would lead to a purely automatic and mechanical system of admission, that is, to a procedure that would be and is categorically prohibited by Article 4 of the Charter.

43. True, the idea of universality is implicit in the Charter, but at the same time the Charter takes care to specify in precise terms that the principle can be applied only subject to certain conditions, and that the candidates for admission must satisfy certain requirements. To set aside those conditions by admitting candidates *en bloc*, when some of them are, to say the least, not qualified for admission, would be a flagrant violation of the principles of the Charter, including the principle of universality.

44. The principle of universality implies that there shall be no discrimination and that the standards laid down in Article 4 shall be applied to all with equal impartiality and objectivity. In domestic law, the principle of universality finds its expression in equality before the law, the equality of burdens as well as of rights. Thus, in the countries where military service is compulsory for all, the recruiting boards eliminate all those who are not suitable for service in the armed forces, but that of course does not mean that they break the rule of equality of burden. In the democratic countries, all citizens, on the other hand, can apply for a post in the administration. That does not mean, however, that once you are a candidate you are bound to be admitted or that a selection of the best qualified violates the principle of equal rights.

45. The representative of the Soviet Union is well aware of the defects of his proposal. That is perhaps why he dropped from an absolutely identical proposal, submitted by him to the Security Council in Paris and voted down at the 573rd meeting of 16 February 1952, the preamble stating that the Security Council had examined the applications for admission. The representative of the Soviet Union realized indeed that the real meaning of his proposal is precisely that the applications shall not be examined at all. For the same reasons, perhaps, Mr. Malik tried yesterday to persuade us that the five people's democracies, included of course in his proposal, were qualified for admission under Article 4, being "peace-loving States which accept the obligations contained in the Charter and which, in the judgment of the Organization, are able and willing to carry out these obligations".

46. That is his contention. My modest contention is absolutely the opposite. To give only one example, when Mr. Malik tried yesterday to persuade us that the Romanian People's Republic is a peace-loving country where human rights are applied *in toto*, and where not a single discriminatory act is put into effect against national, political or economic minorities, I could answer him by dwelling on the decree of the Bucharest Government published in Supplement No. 9 of the *Official Bulletin* of 16 February of this year and providing the base and directives for the forcible

part d'une interprétation erronée du principe de l'universalité, et l'adoption de cette proposition nous amènerait à établir, pour l'admission de nouveaux Membres, un système purement automatique et mécanique, c'est-à-dire une procédure qui serait et qui est catégoriquement interdite par l'Article 4 de la Charte.

43. Certes, le principe de l'universalité figure implicitement dans la Charte; il n'en reste pas moins que les auteurs de la Charte ont eu soin de spécifier, en termes précis, que ce principe ne peut être appliqué que sous certaines réserves et que les Etats qui demandent à être admis à l'Organisation doivent remplir certaines conditions. Ecarter ces conditions par une admission en bloc, alors que le moins qu'on puisse dire de certains Etats candidats, c'est qu'ils ne remplissent pas les conditions requises, serait violer de façon flagrante les principes de la Charte, y compris le principe de l'universalité.

44. Le principe de l'universalité implique qu'il n'y aura pas de discrimination et que les normes énoncées à l'Article 4 seront appliquées à tous les candidats avec la même impartialité et la même objectivité. Dans les législations nationales, le principe de l'universalité trouve son expression dans l'égalité devant la loi, l'égalité des devoirs comme celle des droits. Ainsi, dans les pays où le service militaire est obligatoire pour tous, le conseil de revision élimine les hommes qui ne sont pas aptes au service dans les forces armées, mais il ne s'ensuit pas que ce conseil enfreint par là le principe de l'égalité des devoirs. De même, dans les pays démocratiques, tous les citoyens peuvent solliciter un poste dans l'administration. Mais il ne s'ensuit pas que tout candidat doit être admis ou que, en choisissant les candidats les plus qualifiés, les services compétents enfreignent le principe de l'égalité des droits.

45. Le représentant de l'Union soviétique n'ignore certes pas les défauts de sa proposition. C'est peut-être la raison pour laquelle il a supprimé, d'une proposition absolument identique qu'il avait présentée au Conseil de sécurité à Paris et que le Conseil avait rejetée à la 573^{ème} séance tenue le 16 février 1952, le préambule où il était dit que le Conseil de sécurité avait examiné les demandes d'admission. Le représentant de l'Union soviétique a bien compris que l'objet véritable est précisément d'empêcher l'examen des demandes d'admission. C'est peut-être pour la même raison que M. Malik a tenté hier de nous persuader que les cinq démocraties populaires remplissent les conditions prévues à l'Article 4 et qu'elles sont des "Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposées à le faire".

46. Voilà ce que prétend le représentant de l'Union soviétique. Pour ma part, et en toute modestie, je prétends le contraire. Pour ne citer qu'un exemple, lorsque M. Malik a tenté hier de nous convaincre que la République populaire de Roumanie est un Etat pacifique, où les droits de l'homme sont respectés sans réserve et où aucune loi n'est promulguée qui constituerait une discrimination contre des minorités nationales, politiques ou économiques, j'aurais pu lui répondre en commentant le décret que le Gouvernement de Bucarest a publié dans le supplément No 9

evacuation of all sorts of people. The classes enumerated in this decree are so comprehensive and, in the actual enforcement of the decree, so loosely interpreted, that it is estimated that in Bucharest alone no less than 200,000 persons, or fully one-fifth of the Romanian capital's population, are deportable. Deportations go on in all other great urban centres such as Ploesti, Brashov, Arad, Cluj or Timishoara. Great secrecy surrounds the operation. Begun during the first days of last March, it is still, according to latest reports, proceeding at a relatively slow pace. The deportees are almost all sent automatically either to primitive camps set up on the barren, waterless plain of the Baragan region, where they are kept under guard, or else directly to one or another of the mammoth works projects, like the Danube-Black Sea Canal or the Bicaz hydro-electric dam.

47. I could enumerate thousands of analogous cases of the application of human rights in the five people's democracies proposed for admission by Mr. Malik, or I could give the Security Council some specimens demonstrating their peace-loving character. I shall not do so, because that would be my own contention, and I would never dream, as Mr. Malik does, of the Security Council's adopting a resolution on the question of the admission of new Members on the basis of one delegation's contention.

48. There is, however, a point in the Soviet Union representative's argumentation on which I should like to insist before concluding. Mr. Malik argues that the opposition to the admission of Albania, Bulgaria, Hungary, Romania and the Mongolian People's Republic is due only to the internal structure of these countries. That, of course, does not correspond to the facts. Yugoslavia is a communist State, also, but that does not prevent my own country and all other non-communist Member nations of this Organization from having peaceful and friendly relations with it.

49. My delegation will vote against the Soviet Union draft resolution for the reasons which I have explained, although we should readily vote for the admission to the United Nations of nine States enumerated in the proposal — that is, Finland, Italy, Portugal, Ireland, the Hashemite Kingdom of Jordan, Austria, Ceylon, Nepal and Libya. The Greek people feel extremely sorry that the Soviet Union veto is keeping these countries out of the United Nations, where they could be of such value. We consider that they are fully eligible for membership on the basis of Article 4 of the Charter. That is yet another reason why we cannot vote for their admission — not because they have not the qualifications for membership, but because they would be unwilling partners in a horse trade.

du *Bulletin officiel* du 16 février 1952, décret prévoyant et réglementant l'évacuation forcée de nombreuses catégories de personnes. Les catégories énumérées dans ce décret sont si vastes et, dans l'application effective de ce texte, interprétées d'une façon si vague qu'en ce qui concerne la seule ville de Bucarest on évalue à au moins 200.000 personnes, soit un cinquième de la population de la capitale roumaine, le nombre des habitants qui pourraient être déportés. Des mesures analogues sont prises dans tous les autres grands centres urbains tels que Ploesti, Brashov, Arad, Cluj ou Timishoara. Le plus grand secret entoure l'opération qui a commencé dans les premiers jours du mois de mars dernier et qui, selon les dernières informations, se poursuit à un rythme relativement lent encore. Presque tous les déportés sont automatiquement envoyés, soit dans des camps primitifs établis sur la plaine stérile et desséchée de la région de Baragan, où ils sont soumis à une surveillance de tous les instants, soit directement dans des chantiers gigantesques, tels que ceux du canal Danube-mer Noire ou du barrage hydro-électrique de Bicaz.

47. Je pourrais citer des milliers de cas analogues concernant le respect des droits de l'homme dans les cinq démocraties populaires dont M. Malik propose l'admission; je pourrais aussi fournir au Conseil de sécurité certains échantillons du caractère pacifique de ces Etats. Je ne le ferai pas parce que ce serait là une affirmation personnelle, et je ne saurais jamais m'imaginer, comme M. Malik semble le faire, que le Conseil de sécurité puisse adopter une résolution sur la question de l'admission de nouveaux Membres en se fondant sur les affirmations d'une seule délégation.

48. Il y a cependant, dans l'argumentation du représentant de l'Union soviétique, un point sur lequel j'aimerais insister avant d'en terminer. M. Malik soutient que l'opposition à l'admission de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Roumanie et de la République populaire de Mongolie n'est due qu'au régime intérieur de ces pays. Il va sans dire que cette affirmation ne correspond pas aux faits. La Yougoslavie est elle aussi un Etat communiste, mais cela n'empêche pas mon pays et tous les autres Etats non communistes qui sont Membres de notre Organisation d'entretenir avec elle des rapports pacifiques et amicaux.

49. Ma délégation votera contre le projet de résolution de l'Union soviétique pour les raisons que j'ai exposées, bien que nous soyons tout disposés à voter pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies de neuf des Etats énumérés dans ce projet de résolution, c'est-à-dire de la Finlande, de l'Italie, du Portugal, de l'Irlande, du Royaume hachimite de Jordanie, de l'Autriche, de Ceylan, du Népal et de la Libye. Le peuple grec regrette infiniment que le veto de l'Union soviétique empêche ces pays d'être admis à l'Organisation des Nations Unies où leur concours serait si précieux. Nous estimons que ces pays peuvent pleinement prétendre à devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 4 de la Charte. C'est là une autre raison pour laquelle nous ne pouvons voter en faveur de leur admission, non pas parce que ces pays n'ont pas les qualités requises pour être Membres, mais parce

50. Mr. TSIANG (China): The President's remarks at the beginning of today's meeting led me to think that he wanted the members of the Security Council, during the present stage of the discussion, to limit themselves to sub-item 2 (a). I take it for granted that the President will give us a chance to discuss sub-items 2 (b) and 2 (c). For this reason, I will limit myself to a consideration of the proposal of the Soviet Union representative.

51. My delegation is opposed to that proposal. My delegation has three reasons for taking that stand.

52. My first reason is that the fourteen States urged upon us for simultaneous admission to the United Nations do not include the Republic of Korea. Is it necessary for me to remind the members of the Council that the Government of the Republic of Korea was the result of free and fair popular elections certified to us by a United Nations Commission to be free and fair? Is it necessary for me to remind the members of the Council that certain governments of a number of those States included were not based on free and fair popular elections? The standard of inclusion and exclusion in the Soviet Union proposition is biased and unfair and cannot be justified. As the representative of the Republic of China, I must put this reason at the forefront because we Chinese regard the people of Korea as our brothers. For half a century we have helped the Korean people, in whatever way we could, to become independent. I feel that the right of the Republic of Korea to be admitted to the United Nations is not inferior to that of any other applicant. That is my first reason.

53. My second reason is that admission to the United Nations must be by individual State. That is the Charter requirement. The Charter sets certain conditions for membership. Those conditions and qualifications are the conditions and qualifications of individual States. They cannot be the conditions and qualifications of a group of States. How Article 4 of the Charter should be interpreted has been authoritatively stated by the International Court. We cannot expect a more authoritative interpretation of that Article. There the Advisory Opinion of the Court tells us that we cannot condition the admission of any State by the admission of other States. That is definite. The speakers who have preceded me, particularly the representatives of Turkey and Greece, have called our attention to the argument of the Soviet Union representative on a similar occasion in 1946. Then Mr. Gromyko held an opinion in strict conformity with the Charter, and it turned out to be in conformity with the Advisory Opinion of the Court. For this reason—that the Charter requires us to admit Members only one by one—I formally request the President to put the fourteen names in the Soviet Union draft resolution to a vote separately. I make that request in accordance with article 32 of our rules of procedure. I am aware that that rule regarding

qu'ainsi ils deviendraient involontairement l'objet d'un maquignonnage.

50. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Les observations que le Président a faites au début de la séance d'aujourd'hui m'ont donné l'impression qu'il voulait qu'au stade actuel de la discussion, les membres du Conseil de sécurité se bornent à examiner l'alinéa a du point 2 de l'ordre du jour. Je tiens pour acquis que le Président nous donnera l'occasion d'examiner les alinéas b et c. Pour cette raison, je me limiterai à la proposition du représentant de l'Union soviétique.

51. Ma délégation s'oppose à cette proposition pour trois raisons.

52. En premier lieu, les quatorze Etats dont on demande instamment l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies ne comprennent pas la République de Corée. Est-il nécessaire de rappeler aux membres du Conseil que le Gouvernement de la République de Corée a été créé à la suite d'élections populaires libres et régulières, ce qui a été confirmé par une Commission des Nations Unies? Est-il nécessaire de rappeler aux membres du Conseil que les gouvernements de plusieurs des Etats énumérés dans la proposition de l'Union soviétique ne sont pas fondés sur des élections populaires libres et régulières? Le critère que l'Union soviétique a appliqué pour inclure ou non certains Etats dans son projet n'est que parti pris, injuste et injustifiable. En ma qualité de représentant de la République de Chine, je dois insister avant tout sur cette raison parce que nous autres, Chinois, considérons les Coréens comme nos frères. Pendant un demi-siècle, nous avons aidé par tous les moyens en notre pouvoir le peuple coréen à gagner son indépendance. J'estime que la République de Corée a autant le droit d'être admise à l'Organisation des Nations Unies que tout autre candidat. Telle est ma première raison.

53. En deuxième lieu, les Etats doivent être admis à l'Organisation des Nations Unies à titre individuel. C'est là une exigence de la Charte. La Charte énonce certaines conditions à l'admission. Ces conditions et ces qualités doivent s'appliquer à chaque Etat pris individuellement. Elles ne peuvent s'appliquer à un groupe d'Etats. La Cour internationale de Justice a donné son avis autorisé sur la façon dont on devrait interpréter l'Article 4 de la Charte. Nous ne saurions avoir une interprétation plus autorisée de cet article. L'avis consultatif de la Cour nous dit que nous ne pouvons faire dépendre l'admission d'un Etat de l'admission d'autres Etats. C'est catégorique. Les orateurs qui m'ont précédé, et notamment les représentants de la Turquie et de la Grèce, ont appelé notre attention sur l'argument que le représentant de l'Union soviétique avait avancé en 1946, dans des circonstances analogues. A l'époque, M. Gromyko avait exprimé un avis strictement conforme à la Charte et qui s'est par la suite révélé conforme à l'avis consultatif de la Cour. Pour cette raison, et notamment parce que la Charte exige que nous n'admettions les nouveaux Membres qu'un par un, je demande formellement au Président de mettre aux voix séparément les noms des quatorze Etats énumérés dans le projet de résolution de l'Union soviétique. Je

a separate vote on parts of a draft resolution has a clause in it which may be considered to prevent such a separate vote. That qualifying clause is: "... unless the original mover objects". I request that the President put the fourteen names to the vote separately.

54. What are we going to do if the original mover should object to a separate vote? Here is a case where a verbal, a literal adherence to the words of the rule, forces the Security Council to violate the Charter. That is what we are faced with. The Charter, as interpreted by the International Court of Justice, requires that we admit applicants one by one. We must adhere to that. We cannot, by slavishly adhering to the words of the rule, violate the Charter. Under your presidency, Mr. President, I hope the Security Council would not be the organ to violate the Charter. It is naturally open to the mover of this proposition to raise objections or to agree to a separate vote. If he should agree, I will say his draft resolution in its formal aspects — I would not say, in the substantial aspects — if he should agree to a separate vote on each one of the fourteen names — his draft resolution would, in this formal aspect, be in conformity with the Charter. If he should object to a separate vote on each one of the fourteen names, his draft resolution, even in its formal aspects, would be in contradiction to the Charter and, in my humble opinion, such a draft resolution should be ruled as being out of order.

55. That is my second reason for objecting to the Soviet Union draft resolution, namely it asks for admission by package, not admission by individual States. We can meet the occasion by adhering to the Charter and acting in conformity with the Charter — that is, by debating and acting on each of the fourteen names separately. As far as my delegation is concerned, I consider that the Charter leaves us no alternative. If we should be forced to a vote on the draft resolution as a whole without a preliminary separate vote, I will vote against the draft resolution. That is my second reason.

56. I have a third reason. Frankly, this draft resolution includes certain States which in my opinion are not qualified to be Members of the United Nations. Yesterday the representative of the Soviet Union spoke here for about fifty minutes. The mimeographed verbatim record of his speech occupies twenty pages. Out of twenty pages he devoted seven pages, more than one-third of the speech, to a glorification of the so-called people's democracies. He would have us believe that those so-called people's democracies have made enormous progress — politically, economically and socially — and that other States, whose admission is advocated by the other members here, have lagged behind and are shamefully expansionist or reactionary.

présente cette demande conformément à l'article 32 de notre règlement intérieur. Je sais que cet article qui a trait au vote par division contient une disposition que l'on peut considérer comme empêchant le vote par division. Cette clause limitative est libellée comme suit: "à moins que l'auteur de la proposition ou du projet de résolution ne s'y oppose". Je demande au Président de mettre aux voix séparément les noms des quatorze Etats en question.

54. Que ferions-nous si l'auteur du projet de résolution s'opposait au vote par division? C'est là un cas où, à vouloir s'en tenir strictement à la lettre du règlement intérieur, on obligerait le Conseil de sécurité à violer la Charte. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. La Charte, telle qu'elle a été interprétée par la Cour internationale de Justice, nous demande d'admettre les candidats un par un. Nous devons nous conformer à cet avis. Nous ne pouvons, en nous en tenant servilement à la lettre du règlement, violer la Charte. Monsieur le Président, j'espère que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité n'en arrivera pas à violer la Charte. L'auteur du projet de résolution en question a naturellement le droit, soit de refuser le vote par division, soit de l'accepter. S'il accepte, je dirai que, du point de vue de la forme — je ne dirai pas quant au fond — s'il accepte, dis-je, un vote par division sur chacun des noms des quatorze Etats, ce projet sera conforme à la Charte. Si l'auteur s'opposait au vote par division sur chacun des noms des quatorze Etats, son projet de résolution serait contraire à la Charte, même du point de vue de la forme, et devrait, à mon humble avis, être déclaré irrecevable.

55. Telle est la deuxième raison pour laquelle je m'oppose au projet de résolution de l'Union soviétique; j'estime en effet que ce projet demande l'admission en bloc, et non l'admission à titre individuel de certains Etats. Nous pouvons résoudre le problème en nous en tenant à la Charte et en agissant conformément à la Charte, c'est-à-dire en examinant séparément chacune des quatorze demandes et en votant séparément sur chacune d'elles. Ma délégation, pour sa part, estime que la Charte ne nous laisse pas le choix. Si nous sommes obligés de voter sur le projet de résolution dans son ensemble sans qu'il soit procédé au préalable à un vote par division, je voterai contre ce projet. Telle est ma deuxième raison.

56. J'ai aussi une troisième raison. Franchement, le projet de résolution comprend certains Etats qui, à mon avis, ne remplissent pas les conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Union soviétique a parlé hier pendant cinquante minutes environ. Le compte rendu sténographique de son discours a vingt pages. Sur ces vingt pages, le représentant de l'Union soviétique en a consacré sept, soit plus d'un tiers, à chanter les louanges des prétendues démocraties populaires. Il voudrait nous faire croire que ces prétendues démocraties populaires ont fait des progrès considérables dans les domaines politique, économique et social, et que d'autres pays dont les autres membres du Conseil recommandent l'admission sont retardataires et honteusement expansionnistes ou réactionnaires.

57. I should like to challenge his facts. I believe his facts were not true. Secondly, I challenge the particular kind of applicability which he thought that his facts have to the debate here.

58. What is the situation in Eastern Europe, in the so-called people's democracies? We know that the so-called people's democracies put in the forefront of their ideology the working class, the workingman. What is the lot of the workingman? Is it necessary for me to describe to the members of the Council the system of labour existing in the so-called people's democracies? I shall not talk about slave labour; I shall not talk about concentration camps. Let us talk about the so-called normal working conditions for the normal workingman in these countries.

59. First of all, they are paid not according to the hours they work, but by a piecework system—a system which free labour everywhere objects to and will not tolerate. In addition, there is the so-called Stakhanovite movement, which has spread from Moscow to all the so-called people's democracies. There is the so-called socialist competition. There are the "celebration competitions".

60. Let us take Hungary, for example. Let us see what kind of celebrations they had in the nine months starting with August 1950 and ending with April 1951—celebrations in which the working class was supposed to make additional sacrifices. First of all, the first week of August was called Korean Week. The working men were urged to work extra hours and to work harder for the glory of Korea. Secondly, there was a competition to commemorate the day of the Hungarian Constitution. That period of competition was set for the second and third weeks of August 1950. Thirdly, there was a competition to commemorate the tenth anniversary of the day when Mateos Rakosi left his Hungarian prison. That competition was set for the first part of September 1950. Fourthly, there was a competition to celebrate the thirty-third anniversary of the Bolshevik Revolution. That competition was set for the second part of September 1950. Fifthly, there was a competition in honour of the elections to the Hungarian local soviets. That competition covered the month of October 1950. Sixthly, there was a competition to accomplish the Plan for the Year 1950 before the expiration of the year. That covered October, November and December of 1950. Seventhly, there was a competition in honour of Comrade Stalin's birthday. That also covered part of December 1950. Eighthly, there was a competition in honour of the Second Congress of the Hungarian Workers' Party. That was set for January and February 1951. Ninthly, there was a competition to celebrate "Liberation Day", which is supposed to be on 4 April. That covered the month of March 1951. Tenthly, there was a competition to celebrate the first day of May. That competition covered the month of April 1951.

61. That is the life of the honoured worker, the normal life of the honoured worker. After working so much, what do they get? We were told yesterday that the workmen, the peasants and the farmers in

57. Je conteste ces faits. J'estime que les faits qu'il a cités ne correspondent pas à la réalité. Je m'élève en outre contre la manière fort particulière dont il prétend s'en servir au cours du présent débat.

58. Quelle est la situation qui règne en Europe orientale, dans les prétendues démocraties populaires? Nous savons que ces Etats prétendent fonder toute leur idéologie sur la classe ouvrière, sur les travailleurs. Or, quel est le sort des travailleurs? Est-il bien nécessaire que je décrive aux membres du Conseil le régime auquel les travailleurs sont soumis dans les prétendues démocraties populaires? Je ne vais pas parler du travail forcé, ni des camps de concentration; examinons plutôt les conditions "normales" dans lesquelles l'ouvrier moyen travaille dans ces pays.

59. Tout d'abord, ces travailleurs ne sont pas payés à l'heure, mais à la pièce, et sont donc soumis à un système qui provoque les protestations de la main-d'œuvre dans le monde entier, système que les travailleurs libres n'admettent pas. D'autre part, il y a le mouvement dit "stakhanoviste" qui s'est étendu de Moscou à toutes les prétendues démocraties populaires. Il y a également ce qu'on appelle "l'émulation socialiste". Il existe enfin des concours organisés à des occasions spéciales.

60. Voyons le cas de la Hongrie, par exemple. Voyons les "occasions spéciales" que ce pays a eu à célébrer au cours des neuf mois qui se sont écoulés entre le mois d'août 1950 et le mois d'avril 1951 et à propos desquelles la classe ouvrière était censée consentir à de nouveaux sacrifices. La première semaine du mois d'août a été baptisée "Semaine de la Corée". Les travailleurs ont été invités à fournir des heures supplémentaires et à travailler plus dur pour la gloire de la Corée. Un deuxième concours a été organisé pour célébrer la "Journée de la Constitution hongroise". Ce concours a eu lieu au cours des deuxième et troisième semaines du mois d'août 1950. Un troisième concours a été organisé pour célébrer le dixième anniversaire du jour où Mathias Rakosi avait quitté sa prison hongroise. Ce concours a eu lieu au début de septembre. Un quatrième concours a eu lieu à l'occasion du trente-troisième anniversaire de la Révolution bolchevique, dans la deuxième moitié de septembre. Un cinquième concours a eu lieu en l'honneur des élections aux conseils locaux. Il s'est déroulé en octobre 1950. Un sixième concours a été organisé pour assurer la réalisation du plan de l'année 1950 avant la fin de l'année. Il a eu lieu en octobre, novembre et décembre 1950. Un septième concours a eu lieu à l'occasion de l'anniversaire du camarade Staline. Il couvrait une partie du mois de décembre 1950. Un huitième concours a eu lieu en l'honneur du deuxième Congrès du parti des travailleurs hongrois. Il s'est déroulé en janvier et février 1951. Un neuvième concours a commémoré la "Journée de la libération" célébrée théoriquement le 4 avril. Ce concours s'est poursuivi durant tout le mois de mars 1951. Un dixième concours a eu lieu en l'honneur du 1er mai. Il s'est déroulé durant le mois d'avril 1951.

61. Telle est donc la vie du travailleur honoré, telle est sa vie normale. Après avoir travaillé si dur, qu'obtient-il en échange? On nous a dit hier que les travailleurs, les paysans, les cultivateurs, dans ces

these so-called people's democracies have reached heights of welfare undreamed of by the rest of us.

62. Let me quote some statistics in regard to Bulgaria. In Bulgaria a litre of milk requires two hours and fifteen minutes of labour. One kilogramme of new potatoes would cost the workman two hours and eight minutes of labour. A kilogramme of tomatoes would cost the workman six hours and forty-five minutes of labour. A kilogramme of meat would require eight hours and forty minutes of labour. A kilogramme of rice would require five hours and fifty minutes. A pack to twenty cigarettes would require one hour and twenty-five minutes of labour. A pair of men's shoes would require seventeen days and one hour of labour. A pair of women's light summer shoes would require six days, four hours and thirty-five minutes. One overcoat would require twenty-five days, five hours and thirty-five minutes of labour.

63. I cannot understand how anyone can regard such conditions as heavenly even though such conditions should be labelled communist. The Soviet Union representative talks a great deal about progress in the so-called people's democracies. Let me tell you something about progress in Hungary. If you compare the purchasing power of the workman's wage in 1938 with 1952, this question can be asked: how much could the workman's monthly wage buy in 1938 and again in 1952? A workman's monthly wage in 1938 could buy 1,275 eggs; in 1952 it could buy 350 eggs. In 1938 that monthly wage could buy 930 kilogrammes of potatoes; in 1952 it could buy 175 kilogrammes of potatoes. In 1938 that wage could buy 450 kilogrammes of spinach; in 1952 it could buy 105 kilogrammes of spinach. I will read one more statistic in regard to noodles. In 1938 the monthly wage would buy 102 kilogrammes of noodles; in 1952 that monthly wage would buy only 43 kilogrammes of noodles. These are the facts about progress in the so-called people's democracies. I have only cited the lot of the normal man, the accepted normal man.

64. How about those classes and groups which have been discriminated against, which have been dishonoured and considered as dishonourable by the present régime? Of course, they have been liquidated, they have been deported and they have been kept under lock and key by the police. That is the fate of those classes which are not considered to be honourable by the so-called people's democracies.

65. We heard a great deal about progress and welfare in these east European States. I have before me a summary of present conditions in Eastern Europe written by a well-known journalist, Leland Stowe. This summary was published on 28 July 1952 in a number of newspapers in this country. There was a series of articles, but I shall read to the Council only from Mr. Stowe's summary of the present state of Eastern Europe which appeared in the *Washington Post*:

prétendues démocraties populaires, jouissent d'un bien-être dont nous autres ne pourrions même pas rêver. 62. Permettez-moi de vous citer quelques statistiques concernant la Bulgarie. En Bulgarie, il faut travailler deux heures et quinze minutes pour pouvoir acheter un litre de lait. Un kilogramme de pommes de terre nouvelles coûte au travailleur deux heures et huit minutes de son travail. S'il voulait acheter un kilogramme de tomates, il devrait travailler six heures et quarante-cinq minutes. Un kilogramme de viande lui coûterait huit heures et quarante minutes de travail. Un kilogramme de riz, cinq heures et cinquante minutes. Un paquet de vingt cigarettes, une heure et vingt-cinq minutes. Une paire de chaussures d'homme, dix-sept jours et une heure. Une paire de souliers de femme pour l'été lui coûterait six jours, quatre heures et trente-cinq minutes de travail. Un manteau, vingt-cinq jours, cinq heures et trente-cinq minutes.

63. Je ne crois pas que l'on puisse parler de paradis des travailleurs, même si ces conditions de vie sont qualifiées de "communistes". Le représentant de l'Union soviétique a parlé longuement des progrès accomplis par les démocraties dites populaires. Permettez-moi de vous dire quelques mots au sujet des progrès réalisés en Hongrie. Si l'on compare les salaires de 1952 à ceux de 1938 au point de vue de leur pouvoir d'achat, on peut se demander: quels sont les produits que les travailleurs pourraient acheter avec leur salaire mensuel de 1938, d'une part, et avec celui de 1952, d'autre part? Le salaire mensuel des travailleurs leur permettait d'acheter 1.275 œufs en 1938; avec leur salaire de 1952, ils ne pourraient en acheter que 350. Avec leur salaire mensuel de 1938, ils auraient pu acheter 930 kilogrammes de pommes de terre; en 1952, ils ne pourraient en acheter que 175. En 1938, ce salaire leur permettait d'acheter 450 kilogrammes d'épinards. En 1952, ils ne pourraient en acheter que 105 kilogrammes. En 1938, leur salaire mensuel leur aurait permis d'acheter 102 kilogrammes de nouilles; en 1952, ils ne pourraient en acheter que 43. Tels sont les faits, en ce qui concerne les progrès accomplis par les démocraties dites populaires. Et je n'ai parlé que du sort de ceux qui travaillent dans des conditions normales, dans des conditions que ces pays considèrent comme normales.

64. Mais quel est le sort des classes et des groupes qui font l'objet de mesures discriminatoires et que le régime actuel a voulu déshonorer? Ces classes et ces groupes ont été liquidés, leurs membres ont été déportés ou soumis à un régime de détention policière. Voilà quel est le sort de ces classes que le régime des prétendues démocraties populaires veut déshonorer.

65. On nous a beaucoup parlé des progrès accomplis dans ces Etats de l'Europe orientale et du bien-être qui y règne. J'ai sous les yeux un article résumant la situation actuelle dans ces pays; l'auteur est un journaliste bien connu, Leland Stowe. Cet article a paru le 28 juillet 1952 dans un certain nombre de journaux américains. M. Stowe a consacré une série d'articles à la question, mais je me bornerai à donner lecture aux membres du Conseil de quelques passages de l'article portant sur la situation actuelle de l'Europe

“What have the Soviets accomplished in eastern Europe?”

“They have made the eastern European countries prisoners of the Kremlin. Their resources are directed solely to the building-up of Soviet power.

“They have controlled the life of every individual — from infants to great grand-parents, from workers to women, from bankers to beggars, from peasants to poets, from teachers to preachers, from contraltos to coffin makers.

“They have suppressed the independence of churches of every creed. They are subverting religious organizations to the political objectives of the Kremlin.

“They have placed more than one million eastern Europeans in prisons and slave-labour camps. They are expanding these accommodations toward a goal of several million more slaves.

“They have destroyed all political opposition. They are embarked upon liquidation of the upper and middle classes, through slow starvation, mass deportations and death sentence ‘justice’.

“They have perverted education. They are russianizing the cultures, history, literature, science, arts and traditions of the east European countries.

“They are well-advanced toward communizing the younger generation, nearly 20 million young people below the age of twenty-one.

“In reality Soviet Russia extends today to Berlin and Vienna. The red Russians hold and rule more of Europe than the imperial Turks at the peak of their power”.

66. We heard also about the removal of foreign capital exploitation from these east European countries. We were told yesterday that Romania, Bulgaria and Hungary were now much happier because they did not have to pay tribute any longer to the monopolistic capitalists of the United States and the United Kingdom. But they have in these countries a new institution called “joint companies” — joint companies for the exploitation of natural resources, for transportation, for aviation and for a multitude of purposes. I shall not take the trouble to detail here the practical contractual relations between the partners, which are the Soviet Union, on the one side, and the other State — it may be Bulgaria, Romania or Albania — on the other. I would simply say this. If the Anglo-Iranian Oil Company could obtain from Iran the same terms of co-operation that the Soviet Union has obtained in Romania, Bulgaria or Hungary, I think the stockholders of that company and the British Government would be more than thankful.

67. Private companies have been liquidated: in their place we have a gigantic government taking the form of commercial companies going abroad to exploit the

orientale, et dont le texte a paru dans le *Washington Post*.

“Quelles sont les réalisations des Soviets en Europe orientale?”

“Ils ont fait des pays de l’Europe orientale les prisonniers du Kremlin. Les ressources de ces pays ne servent qu’à accroître la puissance soviétique.

“Ils ont établi un contrôle sur la vie de chaque individu, des nouveau-nés aux vieillards, des travailleurs aux femmes, des banquiers aux mendiants, des paysans aux poètes, des professeurs aux prêtres, des contraltos aux fabricants de cercueils.

“Ils ont mis fin à l’indépendance de toutes les églises. Ils asservissent les organisations religieuses aux visées politiques du Kremlin.

“Ils ont enfermé plus d’un million de personnes de l’Europe orientale dans des prisons et des camps d’esclavage. Ils agrandissent ces installations en vue d’y enfermer plusieurs millions d’esclaves.

“Ils ont détruit toute opposition politique. Ils ont entrepris de liquider les classes supérieures et moyennes, en les soumettant au régime de la mort lente, à des déportations en masse et à une “justice” faisant grand usage de la peine de mort.

“Ils ont perverti l’enseignement. Ils russifient la culture, l’histoire, la littérature, la science, les arts et les traditions des pays de l’Europe orientale.

“Ils ont entrepris de communiser la jeune génération, soit près de 20 millions de jeunes gens âgés de moins de 21 ans, et cette opération est en bonne voie.

“En réalité, l’Union soviétique s’étend aujourd’hui jusqu’à Vienne et jusqu’à Berlin. En Europe, la Russie rouge possède et domine un territoire plus étendu que celui qui était soumis à la Turquie impériale au faite de sa puissance.”

66. On a déclaré que les pays de l’Europe orientale avaient été libérés de l’exploitation des capitalistes étrangers. On nous a dit hier que la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie mènent actuellement une vie infiniment plus heureuse parce qu’elles n’ont plus à verser de tribut aux capitalistes et aux monopoles des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Mais ces pays possèdent maintenant de nouvelles institutions connues sous le nom de “compagnies mixtes” — compagnies mixtes d’exploitation des ressources naturelles, des transports, de l’aviation et de nombreuses autres activités. Je ne prendrai pas la peine d’exposer en détail les relations contractuelles qui existent dans la pratique entre les associés, à savoir, d’une part, l’Union soviétique, et, d’autre part, l’autre Etat, que ce soit la Bulgarie, la Hongrie ou l’Albanie. Je me bornerai à dire que, si l’Anglo-Iranian Oil Company pouvait obtenir de l’Iran les conditions de collaboration que l’Union soviétique a obtenues en Roumanie, en Hongrie ou en Bulgarie, je suis certain que les actionnaires de cette compagnie et le Gouvernement britannique seraient plus que satisfaits.

67. Les sociétés privées ont été supprimées. A leur place, se trouve une administration gigantesque qui prend la forme de sociétés commerciales qui vont

relatively under-developed peoples. That is what we have.

68. These are the facts regarding the so-called people's democracies. Have these facts any relevance to our debate here? It may be said that the Charter does not require that workmen's wages must reach a certain level before a government can be admitted to membership. I know that. And the Charter does not say that no government should liquidate classes. The Charter does not say that no government should deport classes. We do not state those conditions in the Charter with regard to the admission of new Members. I realize all that. Nevertheless, every organization in the world has certain unwritten laws and unwritten articles. If one examines the constitution of any club or trade union anywhere in the world, one finds that such constitutions leave much unsaid. If a club's constitution does not say that thieves and murderers will not be admitted, does anyone seriously contend that thieves and murderers will be automatically admitted to such a club? No.

69. I believe that in order to be admitted to the United Nations, nations must meet certain minimum conditions which are not set down in writing in the Charter. Why were these conditions not set down in writing? The framers of the Charter did not think it necessary to put them in writing because they thought the conditions could be taken for granted. But, to the surprise of all of us, we have in recent years seen political phenomena of which the framers of the Charter never dreamed in 1945.

70. What are some of the conditions which I think should be honoured by all of us, even though they are unwritten?

71. First, to be a Member of the United Nations a State must be independent. Do any of us believe that the Mongolian People's Republic, Albania, Romania, Bulgaria and Hungary are independent today? Dictation from the Kremlin is as automatic as push-button action. That condition of independence is one of the unwritten laws of this Organization. I believe we have the right and the obligation to honour that unwritten article of our Charter.

72. Secondly, no government desiring membership in the United Nations should rule by murder. That is another unwritten article of the Charter which I believe we should honour. I believe we are morally obliged to exclude from our Organization governments which rule by murder.

73. It is because the five States do not meet these minimum standards which civilized society takes for granted that my delegation can in no circumstances agree to their admission to the United Nations.

74. The United Nations is faced with the question of admission. We must admit, and my delegation would be glad to vote for the admission of, a large number

exploiter à l'étranger les peuples qui, relativement, sont insuffisamment développés. Tel est le nouvel état de choses.

68. Voilà la vérité sur ces prétendues démocraties populaires. Ces faits sont-ils pertinents au regard du débat qui nous occupe? On peut certes faire valoir que, pour qu'un Etat puisse être admis dans l'Organisation, la Charte n'exige pas que les salaires des ouvriers atteignent un certain niveau. C'est entendu. La Charte ne dit pas non plus que les gouvernements ne doivent pas liquider ou déporter des classes sociales. Elle ne soumet pas l'admission de nouveaux Membres à ces conditions. Je sais fort bien cela. Cependant, toutes les organisations du monde ont des lois non écrites et appliquent certaines règles tacites. Si l'on examine les statuts d'un club ou d'un syndicat quelconque, dans quelque pays que ce soit, on constate que ces statuts passent sous silence de nombreux éléments. Si le règlement d'un club ne dit pas expressément que les voleurs et les assassins ne peuvent y être admis, se trouvera-t-il quelqu'un pour affirmer sérieusement que les voleurs et les assassins se trouveront, par là même, automatiquement admis à ce club? Non.

69. Je crois que, pour être admis dans l'Organisation des Nations Unies, un pays doit remplir certaines conditions minimums qui n'ont pas été formulées explicitement dans la Charte. Pourquoi ne l'ont-elles pas été? Les auteurs de la Charte ne l'ont pas jugé nécessaire; ils considéraient, en effet, que ces conditions étaient l'évidence même. Or, au cours des dernières années, nous avons tous assisté avec étonnement à certains phénomènes politiques auxquels les auteurs de la Charte n'auraient jamais songé en 1945.

70. Quelles sont donc quelques-unes de ces conditions auxquelles nous devrions, à mon avis, nous soumettre tous, bien qu'elles soient restées implicites?

71. Tout d'abord, pour être Membre de l'Organisation des Nations Unies, un Etat doit être indépendant. Y en a-t-il parmi nous qui croient vraiment que la République populaire de Mongolie, l'Albanie, la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie soient aujourd'hui des Etats indépendants? Les mots d'ordre du Kremlin y sont transmis et exécutés avec l'automatisme d'une mécanique. Cette condition d'indépendance est une des lois non écrites de notre Organisation. Je suis convaincu que nous avons le droit et le devoir de nous conformer à cette disposition tacite de notre Charte.

72. De plus, aucun gouvernement qui demande à être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies ne doit assassiner pour régner. Voilà encore une disposition tacite de notre Charte, à laquelle nous devrions, à mon avis, nous conformer. J'estime que nous sommes moralement obligés d'exclure de notre Organisation les gouvernements qui assassinent pour rester au pouvoir.

73. C'est précisément parce que les cinq Etats en question ne remplissent pas ces conditions minimums que le monde civilisé considère comme évidentes, que ma délégation ne peut en aucun cas consentir à ce qu'ils soient admis à l'Organisation des Nations Unies.

74. Notre Organisation doit résoudre cette question de l'admission de nouveaux Membres. Il faut que nous admettions un grand nombre des pays énumérés

of the countries listed in the Soviet Union draft resolution. In the past, when we had an opportunity to do so, we did vote in favour of a majority of those countries.

75. But there is another question, in addition to that of admission, before this body. I refer to the question of expulsion. Should we not expect Members which do not live up to the elementary conditions which are unwritten in our Charter, namely, that States should be independent and governments should not rule by murder?

76. For the three reasons which I have given, my delegation feels obliged to vote against the Soviet Union draft resolution. I would repeat my request to the President that each of the fourteen countries listed in the draft resolution should be put to the vote separately.

77. Mr. AUSTIN (United States of America): The Soviet Union draft resolution shows clearly on its face the theory that a certain group of applicants for admission selected by the Soviet Union should be simultaneously recommended for admission. Repeatedly the Soviet Union representative has referred to this group as "all the fourteen States". Yet, as the members of the Security Council are aware, there are considerably more than fourteen applications before us.

78. The United States cannot accept this Soviet Union draft resolution as if it were accordance with the Charter and with the first paragraph of rule 60 of the Security Council's rules of procedure. The United States believes that each applicant for membership is entitled to separate consideration of its application tested by the criteria contained in Article 4 of the Charter. There are certain applicants contained in the Soviet Union omnibus draft resolution which my Government deems are not qualified for membership. There are others, which in the judgment of my Government, have the strongest claim for membership and which are needed by the Organization. There are still others such as the Republic of Korea, to mention one example, which the Soviet Union does not include in the group it has selected. We are opposed to the adoption of a draft resolution simultaneously recommending such a group of applicants, some with sound and some with unsound qualifications for membership.

79. Specifically, the United States has confidence that Austria, Ceylon, Finland, Ireland, Italy, Jordan, Libya, Nepal and Portugal are fully qualified and should be admitted to membership.

80. On the other hand, we have serious objections based on our considered judgment that the following candidates do not fulfill the conditions required by Article 4 of the Charter: Albania, Bulgaria, Hungary, Outer Mongolia and Romania. In connexion with Outer Mongolia we continue to see no facts in the

dans le projet de résolution de l'Union soviétique; ma délégation serait d'ailleurs très heureuse d'appuyer leur admission. Dans le passé, chaque fois que nous en avons eu l'occasion, nous avons voté en faveur de l'admission de la plupart de ces pays.

75. Outre la question de l'admission, il en est une autre que le Conseil doit résoudre, je veux parler de celle de l'expulsion. Ne faudrait-il pas expulser les Membres de l'Organisation qui ne se conforment pas aux conditions élémentaires qui ne sont pas expressément énoncées dans notre Charte, à savoir: que les Etats doivent être indépendants et que les gouvernements ne doivent pas assassiner pour régner?

76. Pour les trois raisons que je viens d'indiquer, ma délégation devra voter contre le projet de résolution de l'Union soviétique. Je tiens, enfin, à rappeler que j'ai demandé au Président de mettre aux voix, par division, la candidature de chacun des quatorze pays énumérés dans le projet de résolution.

77. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution de l'Union soviétique s'inspire manifestement de la théorie selon laquelle il conviendrait de recommander l'admission simultanée d'un certain groupe de candidats choisis par l'Union soviétique. A maintes reprises, le représentant de l'Union soviétique a désigné ce groupe par les mots "les quatorze Etats". Cependant, les membres du Conseil de sécurité n'ignorent pas que le nombre des demandes d'admission dont nous sommes saisis est bien supérieur à quatorze.

78. Les Etats-Unis ne peuvent accepter ce projet de résolution de l'Union soviétique qui n'est conforme ni à la Charte ni au premier alinéa de l'article 60 du règlement intérieur du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis estiment qu'il convient d'examiner séparément chaque candidature en appliquant les critères prévus à l'Article 4 de la Charte. Le projet de résolution omnibus de l'Union soviétique comprend certains candidats qui, de l'avis de mon gouvernement, ne remplissent pas les conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation. D'autres Etats, mentionnés dans ce projet de résolution, peuvent revendiquer sans le moindre doute le droit de devenir Membres de l'Organisation, et l'Organisation a besoin de leur concours. Enfin, il y a d'autres pays, tels que la République de Corée — pour ne citer qu'un exemple — que l'Union soviétique ne fait pas figurer dans le groupe d'Etats qu'elle a choisi. Nous nous élevons contre l'adoption d'un projet de résolution qui recommande l'admission simultanée d'un tel groupe de candidats, dont certains remplissent les conditions requises et les autres ne les remplissent pas.

79. Plus particulièrement, les Etats-Unis sont convaincus que l'Autriche, Ceylan, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, la Libye, le Népal et le Portugal remplissent toutes les conditions requises et doivent être admis comme Membres de l'Organisation.

80. En revanche, il ressort de l'examen approfondi auquel nous avons procédé que d'autres pays ne remplissent pas les conditions prévues à l'Article 4 de la Charte: il s'agit de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie extérieure et de la Roumanie. En ce qui concerne la Mongolie extérieure, nous ne

record of the Security Council that would lead to the conclusion that Outer Mongolia is a State.

81. The representative of the Soviet Union has come forward with some evidence which he thinks bears on the candidatures of Albania, Bulgaria, Hungary and Romania. There are facts with which we are prepared to come forward on the question of the lack of fitness of these candidates for membership. We are prepared to discuss these, as all candidatures, separately and on their merits and have the Council weigh the evidence and reach its decisions accordingly.

82. With an adequate majority of the present Members of the United Nations, the United States has long hoped for the admission of Austria, Ceylon, Finland, Ireland, Italy, Jordan, Libya, Nepal and Portugal. Thus we have our own opinion—and we have expressed it—on whether or not each applicant for membership meets the requirements of the Charter.

83. We respect the views of the majority of the Security Council and of the General Assembly. There has been no instance in which a draft resolution dealing with the question of membership, or with any other question, has failed of adoption in the Security Council because of the negative vote of the United States. In other words, the United States has never vetoed a draft resolution of the Security Council. Of course, we have voted against membership applications which we felt did not measure up to the requirements of the Charter, but in no instance have these applications received seven affirmative votes, so that in no case has the United States vote alone prevented a recommendation by the Council.

84. To argue that any negative vote of a permanent member of the Security Council is a "veto" is simply to play on words. A negative vote becomes a veto only when it thwarts the will of the majority. That is what the Soviet Union has done repeatedly. It has vetoed and thereby thwarted the majority will on membership twenty-three times. To take one example, the application of Italy, this has been before the Security Council on five separate occasions. On five separate occasions the Soviet Union has prevented a favourable recommendation of Italy by casting a negative vote. In February of 1952 the vote in the Security Council was ten in favour, the Soviet Union opposed.

85. We deplore this Soviet Union policy of using its negative vote in the Security Council to frustrate action by the Council. The Soviet Union representative tells us, in effect, that it is he alone who determines what is legal and illegal under the Charter and that the question of membership can be settled only on his terms. Yesterday he brandished the veto over the heads of this Council to try to force the majority to submit to his views.

trouvons toujours, dans les documents du Conseil de sécurité, aucune indication qui nous amènerait à considérer que la Mongolie extérieure est un Etat.

81. Le représentant de l'Union soviétique nous a soumis certains éléments de preuve qui, à son avis, viennent appuyer la candidature de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Roumanie. Quant à nous, nous sommes prêts à présenter des faits qui démontrent que ces Etats ne satisfont pas aux conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation. Nous sommes disposés à examiner ces candidatures—et, d'une manière générale, toutes les candidatures—séparément et individuellement, en confiant au Conseil le soin de trancher la question après avoir examiné les preuves présentées de part et d'autre.

82. Tout comme la grande majorité des Membres actuels de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis ont depuis longtemps espéré que l'Autriche, Ceylan, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Jordanie, la Libye, le Népal et le Portugal seraient admis à l'Organisation. Nous avons donc une opinion bien définie, et nous l'avons déjà exprimée, sur la question de savoir quels sont les candidats qui remplissent les conditions définies par la Charte.

83. Nous respectons les vues de la majorité qui s'est formée au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Jamais un vote négatif des Etats-Unis n'a empêché le Conseil de sécurité d'adopter une résolution relative à la question des nouveaux Membres, ou à toute autre question. En d'autres termes, les Etats-Unis n'ont jamais opposé leur veto à l'adoption d'un projet de résolution soumis au Conseil. Il nous est arrivé, bien entendu, de voter contre des demandes d'admission de candidats qui ne remplissaient pas, à notre avis, les conditions prévues par la Charte; mais, dans aucun cas, ces demandes n'avaient réuni sept voix en leur faveur, ce qui signifie que jamais les Etats-Unis à eux seuls n'ont empêché le Conseil de formuler une recommandation.

84. Ceux qui affirment que tout vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité constitue un veto ne font que jouer sur les mots. Un vote négatif ne constitue un veto que lorsqu'il met en échec la volonté de la majorité. C'est ce que l'Union soviétique a fait à maintes reprises. Vingt-trois fois, elle a opposé son veto aux décisions que la majorité voulait prendre au sujet de l'admission de nouveaux Membres. Pour ne citer que le cas de l'Italie, le Conseil de sécurité a examiné la demande de ce pays à cinq reprises différentes, et, cinq fois, la délégation de l'Union soviétique, émettant un vote négatif, a empêché le Conseil de formuler une recommandation favorable à l'Italie. En février 1952, les résultats du vote étaient les suivants: dix voix pour et une voix contre, celle de l'Union soviétique.

85. Nous déplorons que l'Union soviétique pratique cette politique de vote négatif pour empêcher le Conseil de sécurité d'agir. Le représentant de l'URSS affirme, en fait, que lui seul détermine ce qui est légal et ce qui est illégal aux termes de la Charte et que, pour régler la question des nouveaux Membres, il faut accepter ses conditions. Hier, il a agité l'épouvantail du veto devant les membres du Conseil, pour forcer la majorité à se plier à sa volonté.

86. The United States is willing to have the majority of the Security Council decide these questions. It desires to have an opportunity to put its view before this Council, but it does not insist that its view must prevail. Nor do we threaten the Security Council that, if it does not accept our view, no decision is possible. We do not claim, as our Soviet Union colleague does in regard to resolutions which his delegation does not support, that any and every decision the United States does not support is "not worth a cent, wholesale or retail". The United States is a Member of the United Nations and believes that United Nations organs are competent to reach decisions in situations where Members differ. We do not feel scorn, hatred or rage against others because they disagree with the considered view of the majority. We approach these problems in the United Nations with a constructive, not a destructive, spirit. We do not use important matters such as membership merely to vilify the character of other governments.

87. At a later stage in our discussion, under sub-item 2 (c) of the agenda, I shall have something to say about the so-called new applications for membership, and in that connexion I shall then speak on the United States draft resolution [S/2754] in support of Japan's just claim to sit among us. However, there is one applicant for membership not included in the list contained in the Soviet Union resolution, which has a peculiarly close connexion with the United Nations. I refer, of course, to the Republic of Korea, where United Nations forces have been freeing the Republic of Korea from invasion since June of 1950, in the face of aggression which is supported by the very State which would exclude it from the United Nations. The United States will not forget the just claim of the Republic of Korea to membership in this Organization.

Finally, the United States has no ultimatum to present to the Security Council, such as: solve the membership question in this particular way, or it can never be solved. Our position, as we have said before, is that there is never a last word or a final chapter in the work of a living organization capable of growth and adjustment to changed circumstances. We shall continue to seek a way by which the States conforming to the requirements of the Charter, in the opinion of the appropriate organs, can be invited to come in and join us.

89. For these reasons the United States will not support the Soviet Union draft resolution.

90. Mr. COULSON (United Kingdom): I do not propose to go into all of the points which were made yesterday by the representative of the Soviet Union in his very long speech. These points have all been raised frequently before and the real facts are perfectly well known to us all. I refer, for instance, to his strange and unwarranted contention that any negative vote by a permanent member is really a veto. We have

86. Les Etats-Unis sont disposés à laisser à la majorité du Conseil de sécurité le soin de trancher ces questions. Ils désirent avoir la possibilité d'exposer leurs vues au Conseil, mais ils n'exigent pas que ces vues l'emportent. Nous ne proférons pas de menaces en déclarant au Conseil de sécurité que, s'il n'adopte pas notre façon de voir, aucune décision ne sera possible. Nous ne prétendons pas, comme le fait notre collègue de l'Union soviétique, en ce qui concerne les résolutions que sa délégation désapprouve, que toutes les décisions que les Etats-Unis n'appuient pas "ne valent rien, ni en gros ni en détail". Les Etats-Unis, en leur qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, sont convaincus que, lorsqu'il y a divergence de vues entre les Membres, il incombe aux organes des Nations Unies de prendre une décision. Nous n'éprouvons ni mépris, ni haine, ni courroux contre d'autres Membres du fait qu'ils ne partagent pas l'avis motivé de la majorité. Dans cette Organisation, nous abordons les problèmes dans un esprit constructif, et non destructif. Nous ne nous servons pas de questions importantes, comme celle de l'admission de nouveaux Membres, pour flétrir d'autres gouvernements.

87. Plus tard, dans nos débats, quand nous en arriverons à l'alinéa c du point 2 de notre ordre du jour, j'aurai quelques remarques à formuler au sujet de ce qu'on a appelé les nouvelles demandes d'admission; à ce propos, je parlerai du projet de résolution des Etats-Unis [S/2754] et je ferai valoir les justes prétentions du Japon à siéger parmi nous. Il y a, cependant, un candidat qui n'est pas mentionné dans la résolution de l'Union soviétique, et dont l'existence est particulièrement liée à l'Organisation des Nations Unies. Je veux parler, bien entendu, de la République de Corée: depuis juin 1950, les forces des Nations Unies combattent en Corée pour libérer ce pays envahi à la suite d'une agression soutenue par ce même Etat qui voudrait l'exclure de l'Organisation. Les Etats-Unis n'oublieront pas que la République de Corée peut prétendre, à juste titre, à être admise dans l'Organisation des Nations Unies.

88. Enfin, les Etats-Unis n'ont aucun ultimatum à présenter au Conseil de sécurité; ils ne disent pas: il faut que la question de l'admission de nouveaux Membres soit réglée de cette façon particulière, sinon elle ne pourra jamais être réglée. Comme je l'ai indiqué, nous estimons que, dans l'œuvre d'une organisation vivante, capable d'évoluer et de s'adapter aux événements, on ne dira jamais le dernier mot, on n'écrira jamais le dernier chapitre. Nous continuerons à chercher une voie qui nous permettra d'inviter les Etats qui—de l'avis des organes compétents—réunissent les conditions prévues par la Charte, à faire partie de notre Organisation.

89. Pour ces raisons, les Etats-Unis n'appuieront pas le projet de résolution de l'Union soviétique.

90. M. COULSON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas l'intention de revenir sur chacune des questions que le représentant de l'Union soviétique a soulevées hier dans sa longue intervention. Ces questions ont été évoquées fréquemment dans le passé, et nous savons tous parfaitement à quoi nous en tenir. Je pense, par exemple, à l'argument étrange et insupportable selon lequel tout vote négatif d'un

heard that before. I refer, for instance, also to his curious assertion that we wish to provoke a new series of Soviet Union vetoes. Of course, we are making every effort to get the Soviet Union delegation to say "yes" for once.

91. There is, however, one point which has not cropped up so recently and which I would like to mention. During his statement, the representative of the Soviet Union said that the United States and the United Kingdom were flagrantly violating their engagements under international treaties. He alleged that under the Potsdam Agreement and the terms of the Peace Treaties with Romania, Bulgaria and Hungary, the United Kingdom and United States Governments had assumed obligations to support the admission of these three countries to the United Nations. This is an argument which we have heard before and it is again necessary for me to point out that it is unfounded.

92. The Potsdam Declaration states that the conclusion of peace treaties will enable the signatories to support the applications of certain countries, including Hungary, Romania and Bulgaria. The language in the preamble to the peace treaties to which the Soviet Union representative referred is as follows: "... thereby enabling the Allied and Associated Powers to support ...'s application to become a Member of the United Nations..." It is clear that both in the case of the Potsdam Agreement and in the case of the peace treaties these are what are called "enabling clauses". There was no obligation but simply a statement of fact, that the signatories would be enabled to support applications.

93. I wished to make this clear, because the revival of Mr. Malik's theory might have given a totally incorrect impression, namely, that we were in all circumstances obliged to support these countries' applications.

94. I now turn to the views of the United Kingdom Government on the general question of the admission of new Members, under the principal item of our agenda. These views were expressed at length at the beginning of this year, both in the General Assembly and in the Security Council. I shall not therefore elaborate at this meeting upon the reasons for our attitude, but shall very briefly recall the main points.

95. The United Kingdom Government attaches great importance to the broadening of the base of the United Nations, and we very much regret that so many highly meritorious countries are now being excluded. An obvious case, referred to by many other speakers, is the candidature of Italy, which must be treated as a special case because the administration of a Trust Territory has been confided to it. But there are other candidates which are also outstandingly qualified to contribute to this Organization's work — for example, Ceylon, the application of which the United Kingdom Government continues strongly to support.

membre permanent constitue en réalité un veto. Nous avons déjà entendu cet argument. Je pense également à la curieuse affirmation du représentant de l'Union soviétique selon laquelle nous cherchons à provoquer une nouvelle série de vetos de l'URSS. Il va sans dire que nous faisons l'impossible pour obtenir de la délégation de l'Union soviétique que, pour une fois, elle dise oui.

91. Cependant, je voudrais revenir sur un point dont on n'avait pas parlé depuis quelque temps. Le représentant de l'Union soviétique a déclaré que le Royaume-Uni et les Etats-Unis ont commis une violation flagrante des engagements qu'ils avaient contractés en vertu de traités internationaux. Il a prétendu qu'aux termes de l'Accord de Potsdam et des traités de paix avec la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie, les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis avaient contracté l'obligation d'appuyer la demande d'admission de ces trois Etats dans l'Organisation. C'est là un argument que nous avons déjà entendu, et, une fois de plus, je dois souligner qu'il ne repose sur aucun fondement.

92. La déclaration de Potsdam prévoit que la conclusion de traités de paix permettra aux signataires des traités d'appuyer la demande d'admission de certains pays, dont la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Le préambule des traités de paix auquel le représentant de l'Union soviétique a fait allusion contient la clause suivante: "... permettant ainsi aux Puissances alliées et associées d'appuyer les demandes que ... présentera pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies". Il est clair que cette clause qui figure dans l'Accord de Potsdam, aussi bien que dans les traités de paix, ne fait que conférer un pouvoir et qu'elle n'a aucune force obligatoire. Elle ne constitue pas une obligation, elle énonce simplement un fait: les signataires auraient pouvoir d'appuyer ces demandes.

93. Je tiens à préciser ce fait, car la théorie qu'a reprise ici M. Malik risque de donner une impression entièrement fautive, à savoir que nous sommes tenus dans tous les cas d'appuyer les demandes d'admission de ces pays.

94. Je passe maintenant à l'attitude adoptée par le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne le principal point de notre ordre du jour relatif à l'administration de nouveaux Membres. Au début de l'année, nous avons longuement exposé cette attitude, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité. Je ne vais donc pas m'attarder aujourd'hui sur les motifs qui ont déterminé cette attitude, et je me bornerai à en rappeler très brièvement l'essentiel.

95. Le Gouvernement du Royaume-Uni attache une grande importance à l'élargissement de la base même de l'Organisation des Nations Unies, et nous regrettons vivement que tant de pays si dignes d'être Membres en soient actuellement exclus. Le cas de l'Italie dont ont parlé plusieurs orateurs précédents est patent; il faut l'examiner séparément, car ce pays s'est vu confier l'administration d'un Territoire sous tutelle. Il y a d'autres Etats encore qui peuvent apporter un concours très précieux au bon fonctionnement de notre Organisation, Ceylan, par exemple, dont le Royaume-Uni continue à appuyer énergiquement la demande.

96. We should like the United Nations to contain as many States as possible, and we are influenced by the concept of what is called universality. By this we mean that the United Nations should include countries with different ideologies and different systems of government, and we have no intention whatsoever of discouraging the entry of a country because it may have an ideology or a system of government which we dislike. But this does not mean that we think it right to scrap Article 4 of the United Nations Charter. We still believe that the application of each candidate should be considered separately, in accordance with Article 4, and that it is wrong to attach to the admission of one applicant a condition to the effect that other applicants must be admitted at the same time. In this we are not neglectful of the opinion handed down by the International Court of Justice.

97. In viewing the applications of the countries named in the Soviet Union draft resolution from this standpoint, we feel that most of the countries are fully qualified for membership, but there are some which can hardly at present be said to fulfil the conditions of Article 4 of the Charter, even given the most liberal interpretation of that Article.

98. For these reasons, my delegation cannot support the Soviet Union draft resolution, and we shall abstain from voting if it is again pressed to a vote.

99. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): At the last session of the General Assembly and at meetings of the Security Council held in Paris...

100. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): On a point of order. It is already after 6 o'clock. The delegation of the Soviet Union also intends to reply to a number of representatives. Perhaps we could adjourn the meeting and hear the Chilean representative first at the next meeting.

101. The PRESIDENT: The representative of Chile has informed me that his statement is a very short one. I called on him to speak because of that consideration, and I hope that the representative of the Soviet Union will agree as it is only a question of a few minutes.

102. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics): I agree.

103. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): With the permission of the President, and with the kind permission of the representative of the Soviet Union, I shall continue the brief remarks I wish to make.

104. At the sixth session of the General Assembly and at meetings of the Security Council held in Paris, my delegation had an opportunity to state its views in connexion with a similar draft resolution submitted by the USSR. The Chilean delegation abstained from voting on that occasion and gave the reasons for its attitude so that I think it is unnecessary to repeat those reasons now. With regard to the general problem of the admission of new Members, we shall make our

96. Nous voudrions que l'Organisation des Nations Unies comprenne le plus grand nombre possible de Membres, et nous sommes sensibles à la notion d' "universalité". Je veux dire par là qu'à notre avis l'Organisation des Nations Unies devrait comprendre des pays professant des idéologies différentes et ayant des régimes différents, et que nous n'avons aucune intention de faire obstacle à l'entrée de tel ou tel pays pour la simple raison que son idéologie ou son régime nous déplaît. Mais cela ne veut pas dire que nous estimons qu'il faut supprimer purement et simplement l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. Nous pensons, comme par le passé, qu'il faut examiner séparément la demande de chaque candidat, ainsi que le prévoit l'Article 4, et qu'on ne saurait subordonner l'admission d'un Etat à l'admission simultanée d'autres Etats. Ce faisant, nous respectons l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

97. En examinant sous cet aspect les demandes des pays énumérés dans le projet de résolution de l'URSS, nous estimons que la plupart des pays en question remplissent absolument les conditions requises, mais qu'en revanche on ne saurait guère prétendre qu'actuellement certains autres pays remplissent les conditions stipulées à l'Article 4 de la Charte, même si l'on donnait de cet article l'interprétation la plus libérale.

98. Pour toutes ces raisons, nous ne pourrions appuyer le projet de résolution de l'URSS et nous nous abstenons s'il est de nouveau mis aux voix.

99. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): A la dernière session de l'Assemblée générale et au cours des séances que le Conseil de sécurité a tenues à Paris...

100. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Motion d'ordre, Monsieur le Président. Il est 18 heures passées. La délégation de l'URSS voudrait elle aussi prendre la parole pour répondre à certains représentants. Nous pourrions peut-être lever cette séance et entendre le représentant du Chili au début de la prochaine séance.

101. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Chili m'a fait savoir que sa déclaration serait très brève. C'est pour cette raison que je lui ai donné la parole, et j'espère que le représentant de l'Union soviétique n'y verra pas d'inconvénient, puisqu'il s'agit seulement de quelques minutes.

102. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Certainement.

103. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Avec votre permission, Monsieur le Président, et si le représentant de l'Union soviétique n'y voit pas d'inconvénient, je vais poursuivre ma brève intervention.

104. A la sixième session de l'Assemblée générale et au cours des séances que le Conseil de sécurité a tenues à Paris, ma délégation a déjà eu l'occasion de se prononcer sur un projet de résolution de l'URSS analogue à celui dont le Conseil est saisi aujourd'hui. La délégation du Chili s'est abstenue lorsque ce projet de résolution a été mis aux voix, et elle a exposé les raisons de son attitude. J'estime donc inutile de répéter cet exposé aujourd'hui. Pour ce qui est du problème

comments during the discussion of sub-item 2 (b) of the agenda.

105. The PRESIDENT: I still have two names on my list of representatives who have requested permission to speak. I suggest that we meet again on Friday morning and Friday afternoon since there are several meetings of other United Nations bodies scheduled for tomorrow. If there is no objection, the next meeting of the Security Council will take place on Friday at 10.30 a.m.

106. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to confine myself to a short observation on the Chilean representative's speech. Experience of our work shows that abstention from voting in the Council does not help to solve the question we are discussing. Abstention is a well-tried method of the Anglo-American bloc, used in the Security Council for the purpose of frustrating proposals calculated to lead to a settlement of this question of admission of new Members.

107. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): I thank the representative of the USSR for the interest he takes in our attitude, an interest which he has not as yet demonstrated in the attitudes of the great Powers which have spoken so far in this debate. I must ask him to be a little patient, to wait for the comments which we shall make with regard to the admission of new Members and not to give his own interpretation of our intentions in advance.

108. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I can assure the Chilean representative that the Russian people and its representative have enough patience. They have never borrowed patience from anyone.

109. The PRESIDENT: The next meeting will be held on Friday morning at 10.30 a.m.

The meeting rose at 6.10 p.m.

plus vaste de l'admission de nouveaux Membres, nous nous proposons de formuler certaines observations, au moment où le Conseil abordera l'alinéa b du point 2 de l'ordre du jour.

105. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il y a encore deux orateurs inscrits. Comme divers organes des Nations Unies doivent se réunir demain, je propose que nous nous réunissions vendredi matin et vendredi après-midi. S'il n'y a pas d'objection, la prochaine séance du Conseil de sécurité aura lieu vendredi à 10 h. 30.

106. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je me bornerai à une brève observation à propos de la déclaration du représentant du Chili. L'expérience de nos travaux montre qu'en s'abstenant lors du vote au Conseil on ne contribue nullement à régler la question dont nous sommes saisis. L'abstention est la méthode habituelle dont se sert le bloc anglo-américain pour faire échouer au Conseil de sécurité les propositions tendant à régler la question de l'admission de nouveaux Membres.

107. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Je remercie le représentant de l'URSS de l'intérêt qu'il porte à notre attitude; il n'a pas fait preuve du même intérêt à l'égard de l'attitude des grandes Puissances dont les représentants sont intervenus jusqu'ici dans le débat. Je lui demande de patienter un peu, d'attendre les observations que nous allons formuler au sujet de l'admission de nouveaux Membres et de se garder d'interpréter nos intentions à l'avance.

108. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je puis donner au représentant du Chili l'assurance que le peuple russe et ses représentants ne manquent nullement de patience et qu'il n'ont jamais eu besoin d'en emprunter.

109. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): La prochaine séance aura lieu vendredi matin à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 10.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE

H. A. Goddard, 285a George St., Sydney.

BELGIUM — BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Parc, Bruxelles, W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE

Libreria Selecciones, Castilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRÉSIL

Libreria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Québec.

CEYLON — CÉYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI

Libreria Ivons, Menesé 822, Santiago.

CHINA — CHINE

Commercial Press, Ltd., 211 Henan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE

Libreria Latina Ltda., Carrera 6a., 18-08, Bogotá.

COSTA RICA — COSTA-RICA

Trojes Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 485, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE

Československý spisovatel, Naražná Tržda 9, Praha 1.

Denmark — DANEMARK

Einer Munksgaard, Ltd., Nørregade 4, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUB. DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — ÉQUATEUR

Libreria Cientifica, Box 362, Guayaquil.

EGYPT — ÉGYPTÉ

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR

Manuel Navas y Cia., la Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ÉTHIOPIE

Agence éthiopienne de Publicité, Box 120, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE

Akatseminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.

GREECE — GRÈCE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA

Gaubaud & Co. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.

HAWAII

Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

INDIA — INDIE

Oxford Book & Stationery Co., Seindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIA — INDONÈSE

Jajasan Pambangunan, Gunung Sahari 24, Djakarta.

IRAN

Ketab-Kheneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

IRAQ — IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND — IRLANDE

Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.

ISRAEL

Bumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.

ITALY — ITALIE

Collibri S.A., Via Chiccoletto 14, Milano.

LEBANON — LIBAN

Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Memolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Moriscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE

U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NICARAGUA

Dr. Ramiro Ramirez V., Managua, D.N.

NORWAY — NORVÈGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.

Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PERU — PÉROU

Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rue Aures, Lisboa.

SWEDEN — SUÈDE

C. E. Fritz's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.

SYRIA — SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAÏLANDE

Premuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUB-AFRICAINÉ

Van Schaik's Bookstore (Pty.) Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

U. S. OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escolar S.A., Manuaca a Forrenquin 133, Caracas.

YUGOSLAVIA — YOUGO-SLAVIE

Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjigo, Marsala Tita 23-11, Beograd.

U. N. publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE

B. Willstorff, Waagplatz, 4, Salzburg
Gerold & Co., I. Graben 31, Wien 1.

GERMANY — ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saerbach, Frankenstrasse 14, Köln-Junkersdorf.

JAPAN — JAPON

Meruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN — ESPAGNE

Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(52B1)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).